

# Guide de soutien destiné au réseau de la santé : l'évaluation des impacts sociaux en environnement



# Guide de soutien destiné au réseau de la santé : l'évaluation des impacts sociaux en environnement

Direction de la santé environnementale et de la toxicologie

Mise à jour mars 2020

## **AUTEURES**

Emmanuelle Bouchard-Bastien, conseillère scientifique  
Direction de la santé environnementale et de la toxicologie

Dominique Gagné, conseillère scientifique  
Direction du développement des individus et des communautés

Institut national de santé publique du Québec

Geneviève Brisson, anthropologue  
Direction scientifique du projet initial  
Département sociétés, territoires et développement  
Université du Québec à Rimouski

## **AVEC LA COLLABORATION DE**

Karine Dubé, anthropologue et conseillère en évaluation des impacts sociaux

Carl Ouellet, sociologue et conseiller en évaluation des impacts sociaux

Direction adjointe des affaires autochtones et des impacts sociaux  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

## **REMERCIEMENTS**

L'équipe de rédaction tient à remercier les membres du comité d'utilisateurs derrière la conception et la réalisation de la première édition de ce guide, soit Caroline Couture, conseillère scientifique Direction de santé publique de la Côte-Nord, Guy Lévesque, anthropologue, Direction de santé publique de la Mauricie et Centre-du-Québec, Élisabeth Masson, conseillère scientifique, Direction de santé publique de la Montérégie, Bernard Pouliot, médecin-conseil, Direction de santé publique du Bas-St-Laurent et Marion Schnebelen, coordonnatrice de l'équipe de la santé environnementale, Direction de la Protection de la santé publique, Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Merci également à Dorothee Marchand, chercheure et psychologue environnementaliste, CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment), France, pour la révision scientifique externe de la première édition.

Le projet initial et la mise à jour ont été rendu possibles grâce au soutien financier du ministère de la Santé et des Services sociaux.

*Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.*

*Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : [droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca](mailto:droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca).*

*Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.*

Dépôt légal – 3<sup>e</sup> trimestre 2020  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN : 978-2-550-87172-9 (PDF)

© Gouvernement du Québec (2020)

## Avant-propos

La prise en compte des aspects sociaux permet de mesurer les conséquences humaines des projets d'interventions sur l'environnement. Toutefois, au Québec, peu de balises légales, administratives ou consensuelles suggèrent comment investiguer ces situations sociales.

La première version du présent guide a été élaborée par l'Équipe scientifique en évaluation environnementale et en aménagement du territoire de l'Institut national de santé publique du Québec sous la coordination de la chercheuse Geneviève Brisson. La deuxième version du guide reprend essentiellement les mêmes informations, tout en intégrant la nouvelle Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vigueur depuis le 23 mars 2018, et en adaptant les exemples à l'actualité.

L'objectif du guide est de permettre aux différents acteurs impliqués dans le processus d'évaluation des impacts de comprendre les éléments clés et les étapes de la procédure de l'évaluation des impacts sociaux. Ce guide permet d'apprécier une évaluation des impacts sociaux, ou de conseiller sur la mise en place de telles évaluations afin qu'elles soient rigoureuses et efficaces.

Le premier chapitre définit le concept d'impact social en explorant ses caractéristiques et en illustrant les propos à l'aide d'exemples concrets. Ce chapitre expose les changements sociaux sur la qualité de vie et le capital social engendrés par les impacts sociaux, ainsi que certains facteurs qui modulent les impacts, tels que les déterminants de la santé, l'acceptabilité sociale et la perception du risque.

Par la suite, le deuxième chapitre se concentre sur la définition de l'évaluation des impacts sociaux et de ses composantes. Les rôles et objectifs de l'évaluation y sont illustrés, ainsi que les circonstances de l'évaluation, la collecte des données, les difficultés rencontrées et la notion de participation citoyenne.

Finalement, le troisième chapitre présente une à une les étapes de l'évaluation des impacts sociaux, soit 1) l'élaboration d'un plan pour l'engagement du public; 2) la description de l'action proposée et de scénarios envisageables; 3) la description de l'environnement humain et des zones d'influences; 4) l'identification des impacts probables; 5) l'évaluation des impacts probables; 6) la détermination des réactions probables des parties concernées; 7) l'évaluation des impacts secondaires et cumulatifs; 8) la recommandation de modifications et la proposition d'options; 9) l'atténuation des impacts, les actions correctives et l'amélioration; 10) la conception et la mise en œuvre d'un programme de monitoring. Une grille pratique est également présentée dans cette section afin de visualiser rapidement les étapes de la procédure en parallèle avec les étapes de l'évaluation des impacts environnementaux. Cette grille contient les principes directeurs de chacune des étapes afin de pouvoir rapidement évaluer si elles ont été bien réalisées. Les principes sont associés à des questions clés qui ciblent la participation citoyenne, la méthodologie et la collecte des données.

Un glossaire, les références et des grilles d'analyse complètent cet outil, afin de permettre à l'utilisateur d'approfondir ses connaissances sur les différents aspects de l'évaluation des impacts sociaux.



## Table des matières

<b>Glossaire</b> .....	<b>V</b>
<b>1 Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>2 Impacts sociaux</b> .....	<b>3</b>
2.1 Définitions.....	3
2.1.1 Impacts .....	3
2.1.2 Impacts sociaux et impacts psychologiques .....	4
2.2 Impacts sociaux des changements .....	5
2.2.1 Qualité de vie .....	5
2.2.2 Capital social .....	6
2.3 Facteurs modulant les impacts sociaux .....	6
2.3.1 Déterminants de la santé .....	7
2.3.2 Acceptabilité et acceptation sociale.....	8
2.3.3 Perception du risque.....	9
<b>3 Évaluation des impacts sociaux</b> .....	<b>11</b>
3.1 Définition .....	11
3.2 Objectif et rôles .....	12
3.3 Circonstances de l'évaluation .....	12
3.4 Collecte des données.....	14
3.5 Difficultés rencontrées .....	15
3.6 Participation citoyenne.....	16
3.6.1 Cinq niveaux de participation .....	16
3.6.2 Participation du public dans le cadre des procédures d'évaluation environnementale .....	19
3.6.3 Consultation publique sur les enjeux.....	19
3.6.4 Mandats du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.....	19
3.6.5 Participation du public dans le cadre des projets en milieu nordique .....	21
<b>4 Étapes de l'évaluation des impacts sociaux</b> .....	<b>23</b>
4.1 Élaboration d'un plan pour l'engagement du public.....	25
4.2 Description de l'action proposée et de scénarios envisageables .....	25
4.3 Description de l'environnement humain et des zones d'influences .....	26
4.4 Identification des impacts probables .....	27
4.5 Évaluation des impacts probables.....	27
4.6 Détermination des réactions probables des parties concernées .....	28
4.7 Évaluation des impacts secondaires et cumulatifs.....	29
4.8 Recommandation de modifications et proposition d'options .....	29
4.9 Atténuation des impacts, actions correctives et amélioration.....	29
4.10 Conception et mise en œuvre d'un programme de surveillance et suivi .....	30
<b>5 Conclusion</b> .....	<b>31</b>
<b>6 Références</b> .....	<b>33</b>

<b>Annexe 1</b>	<b>Description des déterminants de la santé (tiré et adapté de MSSS, 2010 et Santé Canada, 2003) .....</b>	<b>41</b>
<b>Annexe 2</b>	<b>Grille d'évaluation des facteurs qui influencent la perception du risque.....</b>	<b>45</b>
<b>Annexe 3</b>	<b>Étapes du processus d'évaluation des impacts sociaux (tiré de Fenton, 2005) .....</b>	<b>49</b>
<b>Annexe 4</b>	<b>Objectifs du processus d'évaluation des impacts sociaux .....</b>	<b>53</b>
<b>Annexe 5</b>	<b>Grille d'identification par le promoteur des impacts sociaux selon les étapes d'un projet de développement (adapté de The Interorganizational Committee, 2003).....</b>	<b>57</b>



## Glossaire

### **Acceptabilité sociale**

L'acceptabilité sociale est définie comme un processus d'évaluation politique d'un projet mettant en interaction une pluralité d'acteurs impliqués à diverses échelles et à partir duquel se construisent progressivement des arrangements et des règles institutionnels reconnus légitimes car cohérents avec la vision du territoire et le modèle de développement privilégiés par les acteurs concernés.

### **Acceptation sociale**

Consentement de la population vis-à-vis un projet susceptible d'avoir des répercussions sur ses activités ou ses valeurs.

### **Anxiété**

Selon le *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (DSM), l'anxiété est caractérisée par des soucis excessifs (attente avec appréhension) difficilement contrôlables, survenant la plupart du temps durant une période d'au moins six mois et concernant plusieurs événements ou activités. L'anxiété est accompagnée d'au moins trois symptômes supplémentaires parmi une liste qui comprend l'agitation, la fatigabilité, les difficultés de concentration, l'irritabilité, la tension musculaire et la perturbation du sommeil.

### **Capital social**

Le capital social (ou liant social) réfère à la relation qui unit différentes personnes à l'intérieur d'un réseau. Cette dynamique prend la forme de liens de connaissance et de reconnaissance. Le capital social assure l'appartenance à un groupe et une stabilité sous forme de soutien divers.

### **Déterminants de la santé**

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les déterminants de la santé réfèrent à un ensemble de facteurs individuels ou collectifs qui influencent l'état de santé, soit les facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux (voir annexe 1).

### **Évaluation des impacts environnementaux**

Procédure qui permet l'examen des conséquences anticipées (bénéfiques et néfastes) d'un projet de développement sur l'environnement (les écosystèmes, les ressources et la qualité de vie des individus et des collectivités) dans une perspective de développement durable.

### **Évaluation des impacts sociaux**

Procédure d'analyse, de suivi et de gestion des conséquences sociales (prévues et imprévues, bénéfiques et néfastes) d'un projet de développement.

### **Évaluation des impacts sur la santé**

Procédure préventive visant à définir les effets potentiels sur la santé humaine d'un projet de développement afin d'influencer les déterminants de la santé.

### **Évaluation des risques (ou analyse de risque)**

Procédure d'analyse qualitative et quantitative permettant de déterminer les effets néfastes sur la santé humaine d'une exposition d'origine chimique, biologique ou physique.

## **Évaluation environnementale stratégique**

Étude en amont de projets de développement, de plans, de politiques et de programmes afin d'étudier les impacts environnementaux, sociaux et économiques potentiels.

### **Impact**

Effet positif ou négatif produit par un événement ou une action, pendant un temps donné et pour un espace défini sur les éléments qui composent une communauté et son environnement.

### **Impacts psychologiques**

Le domaine de la psychologie s'intéresse spécifiquement aux individus. Ainsi, les impacts psychologiques sont attribuables au comportement, à l'autonomie, au jugement, au raisonnement, à l'identité, à la capacité de résilience, etc. Ils peuvent être positifs et négatifs.

### **Impacts sociaux**

Impacts sur les groupes qui peuvent entraîner des changements dans le quotidien des gens (style de vie), dans la culture (valeurs, affrontement culturel, marginalisation), dans la communauté (cohésion, ressources, tension sociale, violence) ou dans le système politique.

### **Participation citoyenne**

Mécanisme permettant d'assurer le consensus autour des acteurs et citoyens concernés ou intéressés par un projet de développement afin d'atteindre l'acceptabilité sociale.

### **Perception du risque<sup>1</sup>**

Activité par laquelle l'individu prend connaissance de son environnement sur la base des informations prélevées. En ce sens, elle définit toutes les façons dont les humains appréhendent, comprennent et évaluent un risque (danger ou dommage anticipé), à partir de leur situation.

### **Qualité de vie**

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la qualité de vie réfère à la perception de la place qu'un individu occupe dans le monde. Ce concept englobe la santé physique et psychologique, le niveau d'indépendance, les relations sociales, les croyances et la relation avec l'environnement. La qualité de vie est influencée par la culture, les valeurs, les attentes et les inquiétudes de l'individu.

### **Stress**

Réponse biologique d'adaptation de l'organisme qui est en réaction à certains facteurs psychiques, psychologiques et émotionnels. Correspond aussi à un ensemble de réactions non spécifiques, mais mesurables à partir des sécrétions hormonales (adrénaline).

---

<sup>1</sup> La perception du risque est une expression admise et utilisée par les professionnels. Toutefois, en théorie, un risque ne peut être perçu en dehors d'une situation d'exposition mais représenté, calculé et évalué. En revanche, un danger se perçoit.

# 1 Introduction

Les interventions sur l'environnement ne sont pas exemptes d'effets sur les humains et leurs milieux de vie. En santé environnementale, l'appréciation des effets sur la santé physiologique relève d'approches connues et bien maîtrisées. Cependant, savoir comment évaluer les effets sociaux associés à l'environnement a souvent été exprimé comme un besoin au sein du réseau de la santé publique québécoise.

Plus particulièrement, le cadre de l'évaluation des impacts environnementaux évoque de plus en plus la problématique des impacts sociaux. Les projets de développement ont inévitablement des répercussions sur les communautés et les individus. Bien identifier et évaluer ces impacts permet de maintenir la population québécoise en santé, dans le sens large proposé par l'OMS. Toutefois, malgré ce constat unanime, il existe des lacunes sur le plan des évaluations des impacts sociaux dans le cadre des projets de développement. D'une part, cette procédure d'analyse est généralement réalisée par les promoteurs, et il se peut que ces professionnels aux compétences variées n'aient pas toujours les connaissances adéquates pour mener à terme ce genre d'exercice. D'autre part, la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui régit les évaluations environnementales, n'indique pas de procédures particulières pour l'évaluation des impacts sociaux. De ce fait, bien que les choses tendent à s'améliorer depuis quelques années, notamment en ce qui concerne les projets majeurs, les évaluations d'impacts sociaux sont moins mises en évidence, ce qui explique qu'elles demeurent secondaires dans certains cas d'évaluations globales des impacts.

Le guide a pour objectif d'outiller les directions de santé publique impliquées dans l'évaluation des impacts environnementaux et les enquêtes épidémiologiques, afin qu'elles puissent identifier et évaluer les impacts sociaux d'un projet de développement sur leur territoire respectif, ainsi que de faire des recommandations et proposer des ajustements en vue d'atténuer les impacts sociaux négatifs et de bonifier les retombées positives. Toutefois, différents intervenants en évaluation environnementale, tels que les promoteurs et leurs consultants, peuvent être interpellés par ce guide d'accompagnement, car il permet de mener à terme une évaluation des impacts sociaux. Il permet également d'examiner et de valider une évaluation existante en cernant les forces et les faiblesses de la procédure.

Pour ce faire, le premier chapitre présente la définition des impacts sociaux et des concepts qui s'y rattachent. Plus précisément, les différentes formes d'impacts sont définies, ainsi que la différence entre les impacts sociaux, les impacts psychologiques et les autres types d'impacts sanitaires. Par la suite, les principales variables de changements sociaux sont présentées, soit la qualité de vie et le capital social, ainsi que les facteurs qui les modulent, tels que les déterminants de la santé, l'acceptabilité sociale et la perception du risque.

Le deuxième chapitre s'attarde sur la description de l'évaluation des impacts sociaux. Les objectifs de la procédure sont exposés, ainsi que les différents paramètres à considérer, soit le moment où mener l'évaluation, les techniques d'enquêtes à utiliser et les difficultés rencontrées les plus fréquentes. Par la suite, la notion de participation citoyenne est présentée, ainsi que ses différents niveaux d'engagement, car l'engagement du public est un élément central dans le cadre de l'évaluation des impacts sociaux.

Finalement, le troisième chapitre présente les dix étapes de l'évaluation des impacts sociaux. Pour chaque étape, les éléments clés sont présentés, ainsi que quelques exemples d'application. Une grille a également été élaborée afin de visualiser rapidement les étapes de l'évaluation des impacts

sociaux, les liens de ces étapes avec l'évaluation des impacts environnementaux, et les principes généraux qui les caractérisent.

L'absence de citations et de références est le résultat d'un exercice de synthèse et de vulgarisation, et découle du souci d'élaborer un outil pratique et facile à utiliser. Ce guide n'est pas un document scientifique et ne doit pas être utilisé comme tel. Les références utilisées pour son élaboration sont citées à la fin du document.

## 2 Impacts sociaux

Les impacts sociaux englobent une palette d'effets au sein des communautés visées par les projets de développement<sup>2</sup>. Afin de démystifier ces différentes composantes, le premier chapitre de ce guide définit certains concepts clés. Les deux principaux changements sociaux résultant des impacts sont présentés, ainsi que certains facteurs pouvant moduler l'intensité des impacts.

### 2.1 Définitions

Afin de bien comprendre les objectifs et les étapes de l'évaluation des impacts sociaux, il importe de bien saisir ce qu'est un impact, ainsi que la différence entre les impacts sociaux, les impacts psychologiques et les autres impacts d'ordre sanitaire.

#### 2.1.1 IMPACTS

Dans le cadre de l'évaluation des impacts environnementaux, il y a un *impact* lorsqu'un effet positif ou négatif est produit par un événement ou une action, pendant un temps donné et pour un espace défini, sur les éléments qui composent une communauté et son environnement.

Certains qualificatifs sont régulièrement utilisés pour décrire la nature d'un impact. Par exemple, un impact peut être *direct* s'il résulte d'une relation de cause à effet entre une composante du projet de développement et l'environnement, et *indirect* s'il découle d'un impact direct dans un enchaînement de conséquences.

Un impact peut également être *cumulatif* s'il résulte d'une combinaison d'impacts engendrés par un projet de développement ou par plusieurs interventions dans le temps, et *résiduel* s'il persiste après l'application d'une mesure d'atténuation.

#### EXEMPLES D'IMPACTS DIRECT, INDIRECT, CUMULATIF ET RÉSIDUEL

Dans le cadre du projet de parc éolien de la Seigneurie de Beauré-4, l'augmentation significative de la circulation routière sur le chemin menant au chantier occasionne des nuisances (impact direct) aux résidents de ce secteur. Ces nuisances (bruit et poussière) occasionnent une perte de la valeur mobilière (impact indirect) des propriétés. Plusieurs mesures d'atténuation ont été mises en œuvre, telles que la diminution de la limite de vitesse à 50 km/h, la tenue d'une campagne de sensibilisation chez les travailleurs pour promouvoir le covoiturage et l'asphaltage des accotements de la route. Malgré ces actions, les nuisances occasionnées par l'augmentation de la circulation irritent toujours les résidents du secteur (impact résiduel). De plus, le développement de trois autres parcs éoliens sur le territoire de la Seigneurie de Beauré augmentera inévitablement le flux de circulation à long terme dans cette zone (impact cumulatif).

L'intensité d'un impact peut également varier. Un impact peut être *majeur* si, par exemple, il est ressenti pendant une longue période de temps, est irréversible, s'atténue difficilement ou génère des impacts cumulatifs importants. Inversement, un impact peut être *mineur* s'il est ressenti pendant une courte période de temps, s'il est réversible, ou s'il ne génère peu ou pas d'impacts cumulatifs.

<sup>2</sup> Afin d'alléger le texte, le terme « projet de développement » sera utilisé comme synonyme de l'expression « intervention planifiée de développement » et désignera indistinctement une politique, un programme, un plan ou un projet.

## EXEMPLES D'IMPACT

### Impact majeur

Le projet minier aurifère Canadian Malartic est situé en partie dans le milieu urbain de la ville de Malartic et a demandé le déplacement du quartier sud de la municipalité. Ce quartier était constitué de 205 bâtiments résidentiels et de 5 institutions publiques, soit deux écoles, une garderie, une résidence pour aînés et un Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Certains bâtiments furent déplacés dans le nouveau quartier nord et d'autres furent démolis.

### Impact mineur

Dans le cadre du projet de mine de fer du lac Bloom, un sentier de motoneige et de quad était situé dans le claim minier. Le promoteur s'est alors engagé à déplacer le sentier à ses frais en concertation avec le club de motoneige Les Lagopèdes.

### 2.1.2 IMPACTS SOCIAUX ET IMPACTS PSYCHOLOGIQUES

Le guide distingue les impacts psychologiques et les impacts sociaux. En effet, l'expression « impacts psychosociaux » est parfois utilisée dans la littérature, mais elle peut engendrer certains malentendus puisqu'elle mélange deux concepts distincts et possède différentes définitions selon les auteurs.

Le domaine de la psychologie s'intéresse spécifiquement aux individus. Ainsi, les *impacts psychologiques* sont attribuables au comportement, à l'autonomie, au jugement, au raisonnement, à l'identité, à la capacité de résilience, etc. Ils peuvent être positifs et négatifs. Les impacts psychologiques les plus fréquents en évaluation des impacts sont la satisfaction, le bien-être, le soulagement, le stress, l'anxiété, l'angoisse, le désespoir, la colère et l'abattement.

Le domaine social, pour sa part, s'intéresse à la dynamique des groupes, ce qui englobe les variantes économiques, politiques, juridiques, religieuses et d'affiliation. Des éléments aussi variés que l'identité collective, le bien commun, la démocratie, la participation, la gouvernance et les luttes sociales sont inclus dans ce champ d'études.

En d'autres termes, les *impacts sociaux* réfèrent aux impacts sur les groupes qui peuvent entraîner notamment des changements dans le quotidien des gens (style de vie), dans la culture (valeurs, affrontement culturel, marginalisation), dans la communauté (cohésion, ressources, tension sociale, violence) ou dans le système politique.

### EXEMPLES DE PROJETS ENTRAÎNANT DES IMPACTS PSYCHOLOGIQUES ET DES IMPACTS SOCIAUX

L'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) de Drummondville risque d'augmenter les périodes de mauvaises odeurs dont certains citoyens se plaignent déjà (perte de jouissance). La localisation du LET à proximité de la prise souterraine d'eau potable de la municipalité comporte également un risque de contamination (risques perçus pour la santé).

Le projet de desserte ferroviaire au terminal de Grande-Anse à Saguenay s'inscrit dans un plan de développement du parc industriel maritime intermodal de la région. Ce projet occasionne de l'anxiété et du stress chez certains citoyens (impacts psychologiques) liés à l'augmentation des activités industrielles et aux risques d'expropriation (changements du milieu de vie).

L'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine prévoit l'inondation d'un territoire de 279 km<sup>2</sup>. Par conséquent, de nombreux sentiers de quad seront inondés, ainsi que certains territoires traditionnels de chasse et de piégeage (rupture du style de vie résultant de l'utilisation des terres).

L'amélioration de la route 172 dans la municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay prévoit abandonner certains tronçons à proximité de la rivière Sainte-Marguerite. Ces tronçons seront aménagés afin de faciliter et de rendre plus sécuritaire l'accès à la rivière pour les pêcheurs (augmentation de l'offre récréative).

Le projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410 engendre le morcellement du quartier View-Point, empêchant certains résidents de conserver leurs accès à des sentiers pédestres menant à la ville (rupture des réseaux et des relations). Ce changement de mode de vie occasionne de la colère et du désespoir chez certains résidents (impacts psychologiques).

Les autres impacts sanitaires se distinguent également des impacts sociaux, même si leur source peut être similaire et leur évaluation simultanée. Les impacts environnementaux sont, par définition, plus larges que les impacts sociaux, car ils englobent l'ensemble des conséquences bénéfiques et néfastes d'un projet de développement sur l'environnement, ce qui inclut les écosystèmes, les ressources et la qualité de vie des individus et des collectivités. Les impacts sur la santé, quant à eux, visent spécifiquement les effets sur la santé humaine qui découlent des changements des déterminants de la santé. Il importe de bien distinguer ces différents types d'impacts lors de l'évaluation des impacts sociaux.

Ces différentes définitions démontrent que les impacts sociaux sont diversifiés et présents dans la grande majorité des projets de développement. Une fois bien identifiés, il importe maintenant de s'attarder sur les conséquences qu'ils engendrent au sein des groupes visés.

## 2.2 Impacts sociaux des changements

Les changements occasionnent des impacts sociaux dans le quotidien des gens, dans la communauté ou le système politique. Parmi ces divers changements, la qualité de vie et le capital social sont les variables les plus fréquemment touchées.

### 2.2.1 QUALITÉ DE VIE

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la *qualité de vie* réfère à la perception de la place qu'un individu occupe dans le monde. Ce concept englobe la santé physique et psychologique, le niveau d'indépendance, les relations sociales, les croyances et la relation avec l'environnement. La qualité de vie est influencée par la culture, les valeurs, les attentes et les inquiétudes de l'individu.

À la lumière de cette définition, la qualité de vie n'est donc pas un synonyme de bonne santé, puisqu'un sujet dont l'état de santé est plus fragile peut bénéficier d'une excellente qualité de vie, ou inversement. La mesure de la qualité de vie dans le domaine de la santé s'intéresse davantage à rendre compte du point de vue du groupe d'individus à l'étude, et ce, à l'égard de plusieurs dimensions (état physique, état psychologique, sensations somatiques et statut social). La qualité de vie est un concept subjectif et multidimensionnel.

## EXEMPLE D'IMPACT SOCIAL MODIFIANT LA QUALITÉ DE VIE

Les projets d'exploration du gaz de schiste en Montérégie engendrent l'augmentation de la circulation des véhicules, des camions et des machineries industrielles dans la communauté. Cet impact amène certains changements au niveau de la qualité de vie des populations avoisinantes telles que des variations dans les habitudes (trajets), la dégradation des conditions de conduite (infrastructures routières, fluidité de la circulation), et la dégradation de la pratique d'activités de loisir et de transport actif.

### 2.2.2 CAPITAL SOCIAL

Le *capital social* (ou liant social) réfère à la relation qui unit différentes personnes à l'intérieur d'un réseau. Cette dynamique prend la forme de liens de connaissance et de reconnaissance. Le capital social assure l'appartenance à un groupe et une stabilité sous forme de soutiens divers. Ce concept se définit donc par une fonction précise, qui est de façonner les interactions sociales (ou action sociale) au sein d'une société.

Le capital social s'inscrit à différents niveaux de regroupement. Il s'applique au sein de l'unité familiale jusqu'à la société civile, en passant par l'entreprise et la collectivité. En réponse à certains impacts sociaux, les changements les plus fréquents affectent la confiance, l'engagement civique et les réseaux sociaux. Par exemple, une perte de confiance entre deux parties, l'émergence de regroupements d'oppositions (polarisation des relations), la naissance de liens d'attachement, le clivage, les conflits et les tensions sont des manifestations courantes de changement du capital social pouvant être identifiées dans le cadre d'évaluations des impacts.

### EXEMPLES D'IMPACTS SOCIAUX MODIFIANT LE CAPITAL SOCIAL

À la suite des grandes marées du 6 décembre 2010 qui se sont abattues sur les berges des municipalités de Sainte-Flavie et de Sainte-Luce, plusieurs riverains ont dû choisir entre la délocalisation ou la destruction de leur résidence. Cet impact a occasionné le morcellement du voisinage (clivage de la communauté) et la perte d'aidants naturels pour la population vulnérable (rupture d'un lien d'attachement).

Le projet d'agrandissement du LET de Lachenaie (secteur nord) a augmenté le niveau de nuisance olfactive pour la communauté avoisinante, particulièrement pour les résidents du secteur de la Presqu'île. Cet impact a engendré de la méfiance (perte de confiance) envers le ministère, qui a autorisé le projet malgré les nombreuses plaintes. De ce fait, le Comité des citoyens de la Presqu'île s'est mis en branle pour faire pression sur les promoteurs et le ministère, afin que des mesures d'atténuation soient prises (émergence de regroupement d'opposition).

En somme, les impacts sociaux peuvent occasionner des changements importants sur la qualité de vie et du capital social chez les groupes concernés par le projet de développement. Toutefois, ces changements peuvent être d'intensité variable selon la communauté touchée, car certains facteurs peuvent les moduler.

## 2.3 Facteurs modulant les impacts sociaux

Suivant la même logique que pour les autres types d'impacts, les impacts sociaux peuvent varier d'intensité dépendamment de la communauté ou du groupe qui les reçoit. Ces différences peuvent s'expliquer par certains facteurs qui modulent les impacts, soit les déterminants de la santé, l'acceptabilité sociale et la perception du risque.

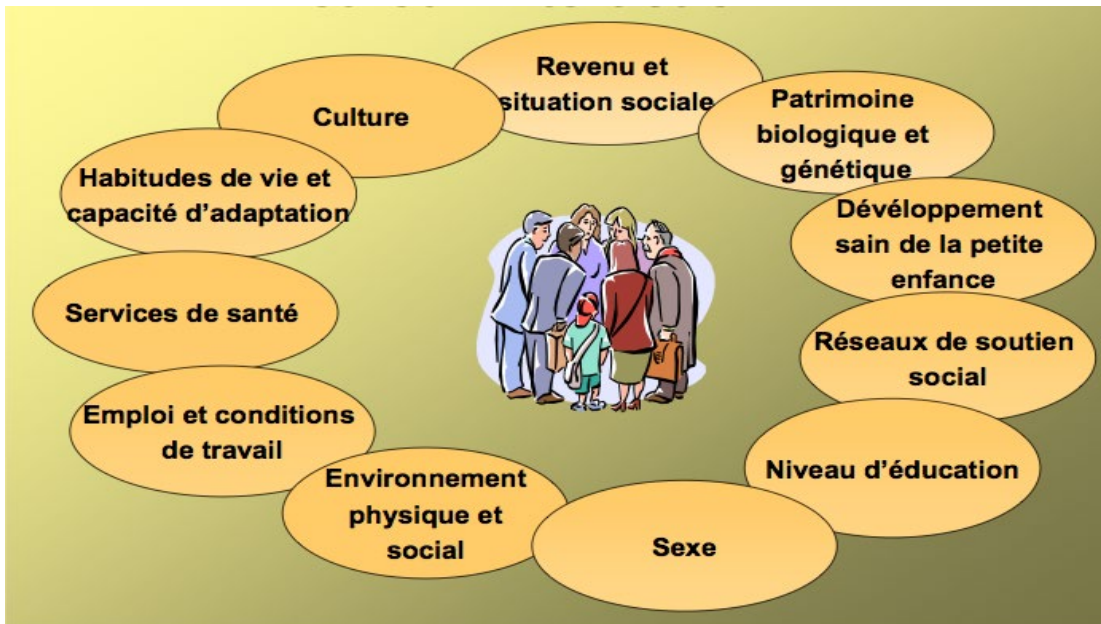


### 2.3.1 DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les *déterminants de la santé* réfèrent à un ensemble de facteurs individuels ou collectifs qui influencent l'état de santé, soit les facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux. Les différents déterminants de la santé interagissent les uns avec les autres, de sorte que la santé d'une personne est la somme complexe de ces composantes.

La figure 1 illustre les principaux déterminants de la santé qui peuvent moduler l'intensité des impacts sociaux.

**Figure 1** Déterminants de la santé



Source : Nicolas, 2005.

Pour plus de détails sur la nature de ces douze déterminants de la santé, l'annexe 1 présente une description inspirée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et Santé Canada.

#### EXEMPLE D'IMPACT SOCIAL MODULÉ PAR LES DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ

Le projet de restauration, au sud du quai, au port de Gaspé (Sandy Beach), vise principalement à décontaminer 27 000 m<sup>3</sup> de sédiments répartis sur une parcelle avoisinant 50 000 m<sup>2</sup>. Plusieurs bateaux fréquentent ce quai (commerciaux, industriels, de pêcheurs, de mariculteurs, de croisières, etc.) et un conflit de l'utilisation de l'espace est à prévoir durant les travaux. Les différents groupes d'utilisateurs ne supporteront pas cet impact de la même façon en fonction de certains déterminants de la santé, tels que la précarité de leur emploi, leur habileté d'adaptation, leur éducation (choix de carrière) et leur réseau social (soutien affectif). De ce fait, certains groupes seront plus vulnérables que d'autres.

### 2.3.2 ACCEPTABILITÉ ET ACCEPTATION SOCIALE

La notion d'acceptabilité sociale peut être abordée sous deux volets. En théorie, l'*acceptabilité sociale* est un processus d'évaluation politique d'un projet mettant en interaction une pluralité d'acteurs impliqués à diverses échelles et à partir duquel se construisent progressivement des arrangements et des règles institutionnels reconnus légitimes car cohérents avec la vision du territoire et le modèle de développement privilégiés par les acteurs concernés. En pratique, l'acceptabilité sociale est souvent comprise par les acteurs sociaux comme le consentement de la population vis-à-vis un projet susceptible d'avoir des répercussions sur ses activités ou ses valeurs. C'est pourquoi nous préférons parler d'*acceptation sociale*, pour éviter toute confusion.

Théoriquement, et idéalement, les bases de l'acceptation sociale doivent être instaurées dès l'amont d'un projet de développement notamment grâce au mécanisme de la participation citoyenne. Ce processus, qui est traité en détail à la section 2.6, permet à différents acteurs impliqués de participer à la conception et à la mise en œuvre d'un projet de développement. Cette démarche favorise une harmonisation avec les besoins de la communauté d'accueil. Toutefois, en pratique, la participation citoyenne n'est pas toujours implantée adéquatement ou assez tôt dans la procédure, ce qui demande au promoteur une analyse des attitudes de la communauté afin d'évaluer le niveau d'acceptabilité sociale.

L'attitude est modulée par plusieurs facteurs, tels que les normes sociales, les valeurs, les croyances, les perceptions, les émotions, les habitudes, l'expérience antérieure, les connaissances et les médias. Ainsi, il peut arriver qu'un projet de développement s'harmonise en raison de sa nature avec les besoins et les valeurs d'une communauté, ce qui favorisera le consentement de la population.

#### EXEMPLE D'IMPACT SOCIAL MODULÉ PAR L'ACCEPTATION SOCIALE

Le projet de turboalternateur à l'usine de cellulose de spécialité Tembec à Témiscaming comprend un groupe turboalternateur, un hydrocondenseur et des ventilateurs de toit qui occasionneront un bruit constant de jour comme de nuit. Toutefois, le projet ne rencontre aucune opposition citoyenne importante puisque l'usine est le principal employeur de la municipalité et l'entreprise est une fierté régionale depuis plus de 40 ans.

Un sujet fréquemment associé à la notion de l'acceptation sociale est le phénomène « pas dans ma cour » ou NIMBY (*not in my backyard*). Ce phénomène se définit comme étant une attitude d'opposition motivée par des raisons individuelles et égocentriques devant des projets de développement destinés au bien commun de la société. Toutefois, moins de situations correspondent au phénomène NIMBY qu'on le prétend et une mise en garde doit être apportée quant à l'utilisation de ce concept. En effet, l'analyse de maintes situations de conflits démontre que certains utilisent à outrance le phénomène NIMBY pour connoter l'opposition citoyenne et, ainsi, dénigrer la population en la caractérisant d'égoïste. De ce fait, tout ce qui est qualifié de phénomène NIMBY ne l'est pas nécessairement.

#### EXEMPLES POUR DISTINGUER LES PHÉNOMÈNES NIMBY

1) L'ouverture d'un centre de désintoxication dans le village de Sainte-Santé engendre la consternation des villageois, qui craignent l'augmentation de la criminalité dans leur milieu de vie. Il s'agit ici d'un phénomène NIMBY, selon les définitions théoriques; 2) les opposants au parc éolien Viréoles se sont fait accuser de NIMBY par les promoteurs du projet. Cependant, leur opposition est d'abord fondée sur le peu de retombées régionales de ce projet, et sur les effets potentiellement néfastes pour la faune du Parc provincial avoisinant. Ce n'est donc pas un phénomène NIMBY.

### 2.3.3 PERCEPTION DU RISQUE

La *perception du risque* est le processus par lequel l'individu prend connaissance de son environnement sur la base des informations prélevées. En ce sens, elle définit toutes les façons dont les humains appréhendent, comprennent et évaluent un risque (danger ou dommage anticipé), à partir de leur situation. Celle-ci peut être associée à une position professionnelle ou personnelle, à un rôle d'expert ou de citoyen. L'importance d'un risque est appréciée à partir des savoirs, des concepts, des valeurs, des besoins, des intérêts, des expériences, etc., ainsi que par différentes méthodes ou médiums. C'est à la suite de cette analyse que les dangers sont identifiés, quantifiés, puis comparés. Cependant, comme les composantes de l'analyse varient, différentes perceptions du risque peuvent se confronter lors d'une évaluation des impacts. Il importe de les considérer comme un ensemble, sans hiérarchisation.

L'analyse de la perception du risque amène souvent à prendre en compte les facteurs sociaux et psychologiques qui chargent d'affectivité la représentation du risque, c'est pourquoi l'analyse de la perception est souvent confondue avec l'étude des impacts sociaux. Il s'agit cependant de deux dimensions distinctes.

#### 2.3.3.1 Facteurs influant sur la perception du risque

Que ce soit lors de la prise de connaissance ou lors de la hiérarchisation du danger, la perception du risque peut être modulée en tout temps par différentes variables. Ces variables sont généralement liées à des facteurs :

- **Individuels**

Ils sont les plus fréquents et peuvent être classés en quatre grandes catégories, soit les facteurs émotifs (anxiété, confiance envers les experts, etc.), les caractéristiques personnelles (état de santé, proximité du risque, etc.), les facteurs sociodémographiques (âge, niveau de scolarité, etc.) et les coûts et avantages perçus (bénéfice personnel, degré de tolérance, etc.). Ces facteurs peuvent influencer la perception individuelle du risque en soi, c'est-à-dire par son effet, sa nature et sa capacité de gestion.

- **Socioculturels**

Ils proviennent de l'influence du milieu de vie et de la culture, en d'autres termes, de l'influence d'un groupe et de l'identité qui s'en dégage. Par exemple, les déterminismes régionaux, les valeurs collectives et les activités socioéconomiques peuvent influencer l'attention, le niveau de considération et la réponse d'un individu ou d'une population devant un nouvel impact.

- **Externes**

Ils réfèrent à l'entourage de la population visée. Ils comprennent essentiellement les médias, les autorités de gestion des risques, les experts et les groupes de pression. Ces différentes instances véhiculent des messages (interprétation, choix des risques, incertitude scientifique, etc.) qui influencent la perception du risque.

L'annexe 2 propose une grille qui permet d'évaluer les facteurs qui influencent la perception du risque. Cette liste non exhaustive (à bonifier selon le projet) sert à déterminer si le contexte et le type de projet accroissent ou diminuent la perception qu'il y ait un risque.

### EXEMPLE D'IMPACT SOCIAL MODULÉ PAR LA PERCEPTION DU RISQUE

À la suite du déluge du Saguenay en 1996, un projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami fut mis en œuvre afin d'éviter que d'importantes inondations se reproduisent. Les différents ouvrages comprirent, entre autres, la construction d'un barrage permettant de nouveaux usages tels que la production d'hydroélectricité et la stabilisation du niveau du lac (augmentation de l'offre récréative). Toutefois, plusieurs riverains en aval éprouvèrent des doutes quant à la justification de ce barrage dans le cadre d'un projet visant le renforcement de la sécurité publique, et virent plutôt du favoritisme pour les riverains du lac et pour les compagnies productrices d'hydroélectricité située sur les rivières aux Sables et Chicoutimi. De ce fait, les riverains demeurent inquiets par rapport à la capacité des ouvrages prévus de réduire les risques d'éventuelles inondations. Ils sont angoissés et craignent que de nouvelles inondations majeures se reproduisent (facteur individuel).

À la lumière de ce premier chapitre, la définition des impacts sociaux et de ses caractéristiques est maintenant établie. Les changements qu'ils occasionnent sur la qualité de vie et le capital social ont été illustrés, ainsi que les trois principaux facteurs qui peuvent réguler leurs intensités, soit les déterminants de la santé, l'acceptabilité sociale et la perception du risque. Pour faire suite à ces définitions, le deuxième chapitre abordera maintenant les caractéristiques de l'évaluation des impacts sociaux.

## 3 Évaluation des impacts sociaux

L'évaluation des impacts sociaux est une préoccupation relativement nouvelle dans le cadre de l'évaluation globale des impacts. Les premières références à cet exercice dans la littérature datent de la fin des années 1960 aux États-Unis. Depuis ce temps, l'évaluation des impacts sociaux ne cesse de prendre de l'ampleur et le deuxième chapitre de ce guide expose l'état actuel des faits en proposant une définition de ce champ de recherches et en cernant ses objectifs distinctifs. Par la suite, les circonstances de l'évaluation, la collecte de données et les principales difficultés rencontrées sont exposées. Finalement, le concept qui caractérise la première étape de l'évaluation des impacts sociaux est illustré, soit le mécanisme de la participation citoyenne et ses différents niveaux d'engagement.

### 3.1 Définition

L'évaluation des impacts sociaux est une procédure d'analyse, de suivi et de gestion des conséquences sociales (prévues et imprévues, bénéfiques et néfastes) d'un projet de développement. Elle est généralement réalisée par le promoteur (initiateur d'un projet de développement) en même temps que l'évaluation des impacts environnementaux (voir le tableau 1 au chapitre 3). Toutefois, les définitions classiques de l'évaluation des impacts sociaux la distinguent d'une analyse de la composante socioéconomique dans l'évaluation des impacts environnementaux. Elle permet d'évaluer les impacts sociaux des projets et d'élaborer des stratégies pour en assurer la surveillance continue et la gestion. Au-delà de l'évaluation des impacts environnementaux, l'évaluation des impacts sociaux a donc sa propre finalité<sup>3</sup>.

#### COMPLÉMENT D'INFORMATION

##### *Cadre législatif de l'évaluation des impacts sociaux au Québec*

Au Québec méridional, la procédure d'évaluation des impacts sociaux n'est pas exigée explicitement par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Cependant, cet exercice s'inscrit informellement dans la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE) régie par cette loi, et plusieurs éléments relatifs aux aspects sociaux sont intégrés dans la directive et les annexes qui guident la réalisation des études d'impact. L'article 31.1 de la LQE stipule que « Nul ne peut entreprendre une construction, un ouvrage, une activité ou une exploitation ou exécuter des travaux suivant un plan ou un programme, dans les cas prévus par règlement du gouvernement, sans suivre la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue dans la présente sous-section [sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre I de la loi] et obtenir une autorisation du gouvernement » (LQE). Le Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (Q-2, r.23.1) établit la liste des projets assujettis à cette procédure au Québec méridional.

<sup>3</sup> L'évaluation des impacts sociaux est une des composantes de la PÉEIE réalisée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en collaboration avec des experts intra et interministériels. Ainsi, dans le contexte québécois, l'évaluation des impacts sociaux n'est pas menée en parallèle et elle a la même finalité que l'évaluation des impacts environnementaux (qui englobent à la fois les impacts sur les milieux biologique, physique et humain), soit de minimiser les impacts négatifs des projets de développement et de maximiser les impacts positifs.

Au Québec nordique, la procédure en place est régie par la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) et la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ), et par le titre II de la LQE. Cette procédure suit sensiblement le modèle méridional, mais elle se distingue par une participation active et privilégiée des autochtones. Deux comités (projets au sud du 55<sup>e</sup> parallèle) et une commission (projets au nord du 55<sup>e</sup> parallèle) ont été créés pour effectuer l'évaluation et l'examen des projets, soit le COMEV, qui est un comité d'évaluation tripartite Québec-Canada-Cris, le COMEX, qui est un comité d'examen bipartite Québec-Cris, et la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK), qui est un organisme formé de représentants du Québec et de la communauté inuite.

### 3.2 Objectif et rôles

---

L'objectif principal de l'évaluation des impacts sociaux est d'anticiper les conséquences pour les individus et leur communauté de toute intervention susceptible de modifier la qualité de vie et le capital social, et de proposer des options ou des mesures afin de s'assurer que les bénéfices sont maximisés et que les impacts négatifs sont minimisés.

Ainsi, l'évaluation des impacts sociaux permet de :

- mieux comprendre et mieux gérer les changements sociaux découlant d'un projet de développement;
- prévoir les impacts sociaux potentiels et évaluer ceux engendrés par des projets antérieurs;
- élaborer et mettre en place des mesures d'atténuation pour contrer les impacts sociaux potentiels et les impacts sociaux imprévus avant qu'ils se manifestent;
- amener l'élaboration d'un programme de surveillance et de suivi afin d'identifier les impacts sociaux imprévus;
- accroître les connaissances relatives au projet proposé et informer la communauté concernée sur les conséquences positives et négatives qui en découlent.

Pour arriver à ces résultats, de nombreux éléments sont identifiés au sein de la communauté à l'étude, et c'est pourquoi établir les bases de l'engagement du public constitue la première étape de l'évaluation des impacts sociaux. Par ailleurs, cette étape peut se réaliser à différents moments du projet de développement.

### 3.3 Circonstances de l'évaluation

---

L'évaluation des impacts sociaux peut se réaliser à différents moments d'un projet de développement, ce qui influencera les objectifs et les résultats de l'évaluation. Idéalement, l'évaluation des impacts sociaux est *prospective*, c'est-à-dire qu'elle est effectuée au moment de la planification d'un projet. Toutefois, l'évaluation des impacts sociaux est également pertinente si elle est *contemporaine* ou encore, *rétrospective*.

L'évaluation *prospective* est la plus fréquente et la plus efficace. Elle est effectuée avant la réalisation d'un projet de développement, ce qui permet d'anticiper les impacts probables.

De ce fait, elle permet également d'apporter des modifications au projet proposé s'il y a lieu, afin de minimiser les impacts négatifs et de maximiser les impacts positifs pour la communauté. L'évaluation prospective devrait favoriser la participation citoyenne, assurant ainsi la prise en compte des

conclusions et recommandations de l'évaluation dans le processus décisionnel et dans la planification du projet.

L'*évaluation contemporaine* est effectuée au moment de l'opérationnalisation d'un projet et permet de réagir rapidement pour contrer les impacts négatifs qui surviennent. Elle permet également d'évaluer si les impacts potentiels prévus se concrétisent.

Finalement, l'*évaluation rétrospective* est effectuée après la réalisation d'un projet de développement et permet de faire le bilan de ce qui a bien fonctionné et de ce qui devrait être modifié lors de la réalisation de projets similaires.

Une évaluation des impacts sociaux peut également avoir lieu au cours de la durée de vie d'un projet de développement si, par exemple, une industrie déjà existante s'implante dans un nouveau pays, si elle modifie ses activités ou si elle ferme une de ses installations. Dans ce genre de circonstance, évaluer les impacts sociaux selon les différentes étapes d'un projet est une technique efficace.

#### EXEMPLES D'IMPACTS SOCIAUX SELON DIFFÉRENTES ÉTAPES D'UN PROJET

Le projet Train de l'Est : lien Mascouche-Terrebonne-Repentigny projette la construction d'un lien ferroviaire à travers la couronne Nord-Est de la communauté métropolitaine de Montréal. Ce projet est mené par l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et engendrera différents impacts sociaux au stade de la planification, de la construction, de l'opération et de l'éventuelle fermeture.

##### **Planification**

Ce type de projet de développement peut engendrer des impacts sociaux dès la rumeur ou l'annonce du projet. Par exemple, la population desservie peut ressentir de l'espoir par rapport au futur de sa communauté. Une hausse de la valeur des propriétés ou la polarisation de la communauté quant au choix du tracé peuvent également se produire.

##### **Construction**

Le projet Train de l'Est demande la construction d'une gare terminale et de dix nouvelles gares avec installations connexes. Un tronçon de voie ferrée d'environ dix kilomètres est également au programme, en plus de nombreuses structures, telles que des passages à niveau, des ouvrages de franchissement et un pont ferroviaire. Ces chantiers de construction seront certainement perturbateurs puisqu'ils impliqueront de la congestion routière, de la poussière et du bruit, ce qui affectera la qualité de vie de la population. D'autre part, il peut également avoir des opportunités d'emplois pour certains travailleurs locaux, car les travaux sont nombreux et leur nature est diversifiée.

##### **Opération**

Cette étape du projet devrait durer plusieurs années et être relativement stable. L'opération de la ligne ferroviaire créera de l'emploi, ce qui peut amener de nouveaux arrivants qui seront graduellement assimilés au sein de la communauté. Des opportunités économiques à long terme et des bénéfices sociaux, tels que le développement du territoire, la revitalisation de quartiers et la diminution du trafic seront également réalisées durant cette période.



## **Fermeture**

Cette étape peut avoir des impacts sociaux significatifs, spécialement quand une installation soutient la base de l'économie locale ou est le seul employeur. Dans ce cas-ci, la fermeture de la voie ferroviaire pourrait donner lieu à l'instauration d'une vocation alternative au site, par exemple, en aménageant le corridor en piste cyclable et les anciennes gares en haltes touristiques. D'autre part, les terres industrielles pourraient être contaminées et demander des traitements coûteux pour la réhabilitation afin d'assurer la sécurité et la santé des résidents de proximité.

Le moment où est réalisée l'évaluation peut grandement influencer les résultats puisque chaque étape d'un projet génère son lot d'impacts. Afin de s'adapter à chaque circonstance et de s'assurer d'identifier l'ensemble des impacts, plusieurs techniques d'enquêtes appropriées sont à la disposition de l'évaluateur.

## **3.4 Collecte des données**

La collecte des données utiles pour l'évaluation des impacts sociaux peut s'opérer de plusieurs manières. En effet, les sciences sociales ont développé différentes techniques d'enquête éprouvées qui permettent d'obtenir de l'information pointue selon les résultats visés et le contexte. Des méthodes telles que des entretiens avec des informateurs et des activités de groupe peuvent permettre de recueillir des données essentielles sur la communauté concernée par un projet de développement. Dans un deuxième temps, l'analyse des recensements, des données géographiques et des cartes, des statistiques des autorités nationales et locales, des documents d'organisations communautaires et des articles de journaux peut permettre d'appuyer les données obtenues auprès de la communauté et des différents acteurs impliqués dans le projet de développement.

Les techniques de collecte présentées ci-dessous sont couramment utilisées dans le cadre de l'évaluation des impacts sociaux, car elles sont faciles à utiliser et très performantes. Par ailleurs, il est à noter que plusieurs autres outils de collecte peuvent être utilisés pour évaluer les impacts sociaux potentiels d'un projet de développement.

### **COMPLÉMENT D'INFORMATION**

#### *Techniques d'enquête utilisées pour évaluer les impacts sociaux*

##### **Sondage**

Cette technique normalisée permet de recueillir des informations à propos d'une population et de son environnement à partir d'un échantillon représentatif de cette population. Elle peut servir, entre autres, à l'analyse des perceptions, des représentations, des attitudes, des jugements et des comportements des individus concernés afin de prévoir les réactions envisageables quant aux impacts probables d'un projet de développement. Dans le cadre d'une évaluation des impacts sociaux, le sondage peut être mené par le promoteur ou réalisé par un enquêteur externe.

##### **Observation participante ou non participante**

Cette technique d'enquête consiste à aller visiter la communauté visée afin de pouvoir observer ou partager leurs habitudes de vie. Elle permet de constater ou d'expérimenter les réactions des individus devant les événements quotidiens, ce qui peut être grandement utile pour établir le profil de la communauté concernée et décrire les comportements de ses membres.



### **Entrevue semi-dirigée (appelé aussi entretien semi-directif)**

L'entrevue semi-dirigée est basée sur une interaction verbale souple et permet de recueillir des données qualitatives sur les représentations, les sentiments, les expériences et les expertises d'une personne. Cette technique permet de récolter énormément d'informations grâce aux questions ouvertes, car l'interviewer a la possibilité de demander à l'interviewé de développer ses réponses, en plus de valider la compréhension de la question.

### **Groupe de discussion (appelé aussi entretien collectif ou *focus group*)**

Le groupe de discussion est une technique d'entrevue qui réunit un petit groupe de participants et un animateur dans le cadre d'une discussion structurée et abordant un sujet particulier. La dynamique de groupe permet de créer un climat de confiance et est propice aux révélations. Elle permet également de confronter certains participants et leurs idées, ce qui les amène à développer davantage leurs points de vue.

### **Simulation**

La simulation est une technique qui peut être réalisée à l'aide de photographies et de vidéos. Elle peut également être faite à partir d'un modèle informatique. L'objectif de cette méthode est de faire ressortir les différentes modifications que peut entraîner le projet de développement, par exemple, l'implantation d'une nouvelle structure ou des modifications à l'environnement physique, et de cerner les impacts sociaux potentiels qui en découlent.

Les outils disponibles pour l'évaluation des impacts sociaux sont nombreux et flexibles, ce qui permet d'obtenir un grand éventail de données. Malgré tout, leur application peut entraîner certaines difficultés.

## **3.5 Difficultés rencontrées**

Des difficultés peuvent être rencontrées tout au long du processus d'évaluation des impacts sociaux, ce qui peut entraîner une évaluation erronée ou incomplète. Les difficultés rencontrées les plus fréquentes par les promoteurs sont :

- prouver le lien de cause à effet entre un impact et un projet de développement;
- identifier à court terme la totalité des impacts sociaux potentiels puisque certains impacts surviennent à long terme seulement;
- anticiper les impacts sociaux inattendus;
- interpréter les impacts sociaux comme un synonyme d'effet alors qu'ils ont un sens plus fort;
- manquer de données sur les impacts sociaux à cause du type de projet à l'étude.

Connaître ces difficultés et les apprivoiser peuvent faciliter la procédure d'évaluation des impacts et permettre d'éviter certains pièges. Instaurer un climat favorable à la participation citoyenne peut également être d'une aide précieuse, puisque ce mécanisme permet de donner la parole aux différents acteurs et citoyens impliqués et de recueillir des informations insoupçonnées.

## 3.6 Participation citoyenne

---

La *participation citoyenne* est un mécanisme permettant d'assurer le consensus (entente harmonieuse) autour des acteurs et citoyens concernés ou intéressés par un projet de développement afin d'atteindre l'acceptabilité sociale. Ce processus est évolutif et répond à différents objectifs selon le niveau de participation atteint.

### 3.6.1 CINQ NIVEAUX DE PARTICIPATION

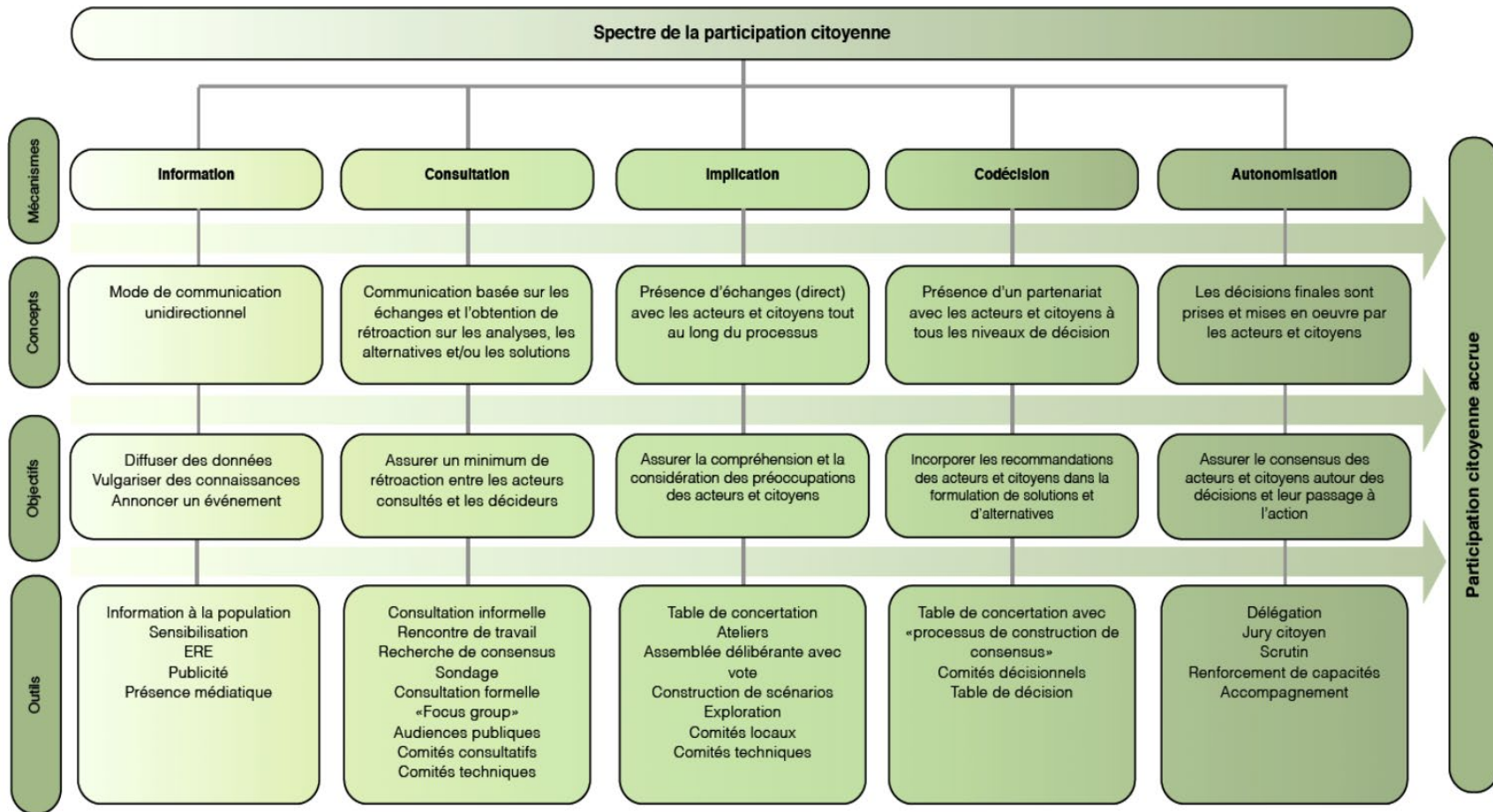
La participation peut prendre différentes formes, allant de l'information à l'*empowerment* (l'autonomisation), en passant par la consultation, l'implication, et la codécision, selon les outils utilisés et les objectifs poursuivis (voir figure 2). Ces cinq niveaux sont hiérarchiques, et plus le niveau est élevé, plus la participation citoyenne est accrue.

Le premier niveau de la participation citoyenne est l'*information* (participation passive). Ce mode de communication se démarque par son caractère unidirectionnel, c'est-à-dire qu'il permet de diffuser des données, de vulgariser des connaissances ou d'annoncer un événement sans que le public puisse exprimer son point de vue en retour. Ce mécanisme est présent dans le cadre des activités de sensibilisation, lors des séances d'information à la population ou par l'entremise d'une publicité.

Le deuxième niveau de participation, qui est très fréquent dans le cadre des évaluations d'impacts au Québec, est la *consultation*. Ce mécanisme de participation réfère à une dynamique de communication basée sur les échanges et sur l'obtention d'une rétroaction des acteurs et des citoyens à propos de certains éléments. Par exemple, les audiences publiques s'insèrent dans cette catégorie, ainsi que les sondages et les comités consultatifs.

Le troisième niveau observé de participation citoyenne est l'*implication*. Cette méthode favorise la participation en permettant les échanges directs avec les acteurs et les citoyens durant toutes les étapes de la procédure d'évaluation. Par la mise en œuvre de table de concertation, d'ateliers, de comités locaux ou de comités techniques, l'implication permet d'assurer la compréhension et la considération des préoccupations des acteurs et des citoyens en tout temps. Ce niveau de participation ne permet pas à l'ensemble des participants de prendre les décisions sans appel, mais il donne l'opportunité de les influencer significativement.

Figure 2 Spectre de la participation citoyenne



Source : Tiré et adapté de Dore *et al.* 2010.

### EXEMPLE D'IMPLICATION : TABLES DE CONCERTATION

Dans le cadre de la gestion intégrée du fleuve Saint-Laurent, les Tables de concertation régionales (TCR) permettent de planifier et d'harmoniser les actions des différents intervenants régionaux concernés par la gestion des ressources et des usages de leur portion du Saint-Laurent afin d'émettre des avis et des recommandations. À chaque rencontre, des sujets d'actualité sont présentés pour permettre des échanges constructifs axés sur le partage de connaissances, dans l'optique de dresser l'état de la situation, d'analyser les options et de négocier les actions à entreprendre. Les TCR permettent d'instaurer un sentiment d'appartenance au sein des différents intervenants présents et une adhésion aux directions empruntées dans le plan de gestion intégrée régional (PGIR).

Le quatrième niveau possible de participation citoyenne est la *codécision*. Ce niveau est caractérisé par un partenariat avec les acteurs et citoyens à tous les niveaux de décision. L'implantation de cette relation équitable assure l'incorporation des recommandations des acteurs et citoyens dans la formulation des solutions. La codécision peut prendre la forme, par exemple, d'une table de décision ou d'un comité décisionnel.

Finalement, l'ultime niveau de participation citoyenne est l'*autonomisation* (ou *empowerment*). Ce stade désigne une situation où les décisions sont prises et mises en œuvre par les acteurs et les citoyens. Dans cette optique, le consensus des acteurs et citoyens autour des décisions et du passage à l'action est assuré. La délégation, le jury citoyen et le scrutin font partie des outils permettant l'atteinte de cet objectif.

### EXEMPLE D'AUTONOMISATION : DÉLÉGATION

Les forêts de proximité furent mises en place lors du nouveau régime forestier québécois en 2012. Ce concept comprend la délégation des responsabilités de gestion du territoire et de certaines de ses ressources aux communautés locales et autochtones. Dans ce contexte, la délégation donne l'opportunité à la population de développer une expertise, de devenir responsable de la mise en valeur du territoire et de bénéficier des retombées socioéconomiques.

En somme, l'illustration des différents niveaux de participation citoyenne permet de prendre conscience des multiples visages de ce mécanisme, et de l'ampleur des outils disponibles pour optimiser l'engagement et la participation de la population, dépendamment de l'objectif souhaité.

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

*Principes directeurs pour une participation citoyenne réussie*

#### **Adaptation au contexte**

Les outils utilisés pour favoriser la participation du public doivent être adaptés aux contextes historiques, culturels, environnementaux, politiques et sociaux des participants, ainsi qu'à leurs antécédents.

#### **Neutralité**

Lorsque l'intervention d'un modérateur est requise, il doit être impartial quant au déroulement et aux résultats attendus. Le lieu où se déroule l'événement participatif doit également être neutre et ne favoriser aucun des participants en particulier.

### **Participation précoce**

Les différents acteurs doivent être impliqués et informés dès les premières étapes d'un projet de développement afin de leur donner l'occasion de participer à tous les débats et prises de décisions.

### **Transparence**

La population doit avoir accès à l'ensemble de l'information pertinente et celle-ci doit être fiable, objective et compréhensible. Elle doit également être transmise en temps opportun.

### **Équité**

Il est essentiel de prendre en compte les intérêts de l'ensemble des acteurs et citoyens, incluant ceux qui sont sous-représentés ou qui ne le sont pas.

### **Respect**

La participation citoyenne doit s'inscrire dans un climat de respect en accueillant avec ouverture les points de vue, les valeurs et les intérêts de chacun. L'instauration d'un code de bonne conduite peut être de mise dans certains cas.

## **3.6.2 PARTICIPATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DES PROCÉDURES D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Au Québec méridional, la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE) encourage la participation citoyenne grâce à la consultation publique sur les enjeux et la tenue d'audiences publiques, de consultations ciblées ou de médiations. Le promoteur d'un projet assujéti à la PÉEIE est également invité à mettre en œuvre sa propre démarche d'information et de consultation le plus tôt possible dans le cadre du processus de planification de son projet, en suivant les recommandations du MELCC<sup>4</sup> et celles du présent guide. Des occasions de participation du public sont également prévues dans le cadre des projets en milieu nordique.

## **3.6.3 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES ENJEUX**

La consultation publique sur les enjeux favorise la prise en compte des préoccupations du public, et ce, dès les premières étapes de l'élaboration du projet par le promoteur. Tel qu'il est mentionné dans la LQE, toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et dans le délai prévu, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Pour ce faire, un court formulaire électronique est disponible dans le Registre des évaluations environnementales durant la période où est tenue la consultation<sup>5</sup>. Par la suite, les observations pertinentes seront colligées par le MELCC, transmises au promoteur et publiées dans le Registre des évaluations environnementales.

## **3.6.4 MANDATS DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) fut instauré en 1978 lors de l'adoption de la loi modifiant la LQE, afin de pouvoir informer et consulter la population québécoise à propos des projets de développement susceptibles de modifier le milieu et la qualité de vie. Mandaté par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, cet organisme

<sup>4</sup> MELCC. *L'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement : guide à l'intention de l'initiateur de projet*. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2018.

<sup>5</sup> Le Registre des évaluations environnementales du MELCC peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/index.asp>.

indépendant vise à cerner les attentes et les préoccupations des différents acteurs et les enjeux liés à l'intervention projetée.

Lorsque l'étude d'impact est jugée recevable, le ministre indique par écrit au promoteur du projet d'entreprendre la période d'information publique prévue<sup>6</sup>. Cette période, d'une durée de 30 jours, comporte habituellement une séance d'information tenue par le BAPE à laquelle sont invités les citoyens du milieu visé. Ces derniers peuvent également prendre connaissance de l'ensemble de la documentation relative au projet en consultant le Registre des évaluations environnementales. Par la suite, à la lumière des informations diffusées, un individu, un groupe, un organisme ou une municipalité peut demander au ministre la tenue d'une consultation publique (audience publique ou consultation ciblée) ou d'une médiation en lui faisant part des motifs de sa demande et de son intérêt par rapport au milieu touché par le projet. À la fin de la période d'information publique, le ministre transmet les demandes qu'il a reçues au BAPE et ce dernier lui recommande le type de mandat qui devrait lui être donné.

L'audience publique se déroule en deux parties. La première partie a pour objectif principal d'informer la population et de lui permettre de poser des questions sur les différents aspects du projet. La seconde partie, qui débute dans un délai minimal de 21 jours après la fin de la première partie, permet de recueillir les commentaires et les opinions des acteurs et des citoyens qui désirent les transmettre. La commission d'enquête du BAPE dispose de quatre mois au total pour produire un rapport. Celui-ci présentera le point de vue de la population, ainsi que les constats et l'analyse de la commission. Il sera remis au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ce dernier disposant de quinze jours pour rendre le rapport public. Il s'agit du même délai pour la consultation ciblée et la médiation.

Lorsque les enjeux soulevés par les demandeurs sont circonscrits à un nombre restreint de préoccupations et que la justification du projet n'est pas remise en cause, le ministre peut confier au BAPE le mandat de tenir une consultation ciblée. Le mandat de consultation ciblée est plus court que celui d'audience publique (maximum trois mois) et, de surcroît, plus flexible. Il se déroule en une seule partie, qui peut comprendre plusieurs séances consécutives, durant laquelle les participants peuvent poser des questions, présenter des mémoires et exprimer leurs opinions.

Dans certains cas, lorsque le ministre estime que l'objet des demandes d'audience publique s'y prête, il peut également confier au BAPE un mandat de médiation. Cette avenue est privilégiée lorsqu'il y a peu de demandeurs, que les enjeux soulevés sont circonscrits à des éléments de nuisance et de cohabitation et que la justification du projet n'est pas remise en cause. D'une durée de deux mois, la médiation est un processus de règlement des conflits basé sur la négociation et qui cherche à rapprocher les parties. Dans le cadre de la PÉEIE, ce processus peut s'avérer avantageux lorsque les différends paraissent pouvoir être réglés de façon satisfaisante par la conciliation des intérêts du promoteur et ceux des requérants.

---

<sup>6</sup> Le ministre peut cependant mandater le BAPE pour qu'il tienne une audience publique sur un projet sans qu'il y ait une période d'information publique si la tenue d'une telle audience apparaît inévitable en raison de la nature des enjeux soulevés ou lorsque les préoccupations du public le justifient.

### 3.6.5 PARTICIPATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DES PROJETS EN MILIEU NORDIQUE

Les procédures d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social sur le territoire de la Baie James et du Nord québécois offrent également des occasions de participation du public. L'ensemble de la documentation relative aux projets en milieu nordique peut être rendue publique sur le Registre des évaluations environnementales, avec l'autorisation du promoteur.

Les projets prévus sur le territoire régi par le chapitre 23 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) sont analysés par la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK), et les projets prévus sur le territoire régi par le chapitre 22 de la CBJNQ sont analysés par le Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (COMEX). Au même titre que dans la PÉEIE, l'information et la consultation font partie intégrante des différentes étapes de ces deux processus d'évaluation, grâce à des possibilités de manifester ses préoccupations par écrit ou verbalement, et grâce à la tenue de consultations publiques, dont la nécessité et la forme sont déterminées par les comités nordiques (COMEX et CQEK).

La forme généralement observée est l'audience publique, parfois en complément avec une ligne ouverte à la radio locale où les gens sont invités à poser leurs questions et à faire part de leurs commentaires. Les audiences publiques se déroulent généralement en deux parties. Dans un premier temps, le promoteur est invité à exposer les grandes lignes de son projet et les impacts appréhendés, positifs et négatifs, sur l'environnement et le milieu social. À la suite de la présentation, les membres du comité nordique de même que les participants peuvent poser des questions au promoteur. Dans un second temps, le président du comité nordique invite les participants à transmettre au comité leurs commentaires ou mémoires. Les questions sont adressées au président, lequel est responsable d'obtenir du promoteur les réponses ou précisions demandées.

D'autres formes de consultations publiques peuvent être mises en place, selon les besoins, par les comités nordiques. De plus, ces derniers administrent chacun des sites Web<sup>7</sup> qui leur permettent de rendre accessibles à la population les renseignements relatifs à leurs mandats, procédures et méthodes de travail, ainsi que les renseignements relatifs aux projets en cours d'évaluation ou d'examen ou ayant été examinés. Les séances de consultation publique sont dirigées par le président du comité nordique concerné, lequel voit au bon déroulement et au maintien de l'ordre. En guise d'introduction, le président présente habituellement : le cadre légal, le mandat et les membres du comité, le projet et les étapes d'analyse déjà franchies, le déroulement du processus d'information et de consultation et, le cas échéant, les éléments spécifiques du dossier. Les consultations publiques se déroulent majoritairement en français et en anglais, ainsi qu'en inuktitut ou en cri, et un service de traduction simultanée est offert. Un enregistrement audio des audiences est également effectué.

En somme, il est heureux de constater que la population québécoise bénéficie de l'occasion de se manifester sur certains projets de développement. La consultation des acteurs et des citoyens contribue à l'évaluation des impacts sociaux d'un projet de développement. Dans certains cas, cette consultation permet également de favoriser l'acceptation sociale en atténuant des impacts sociaux négatifs.

Ce deuxième chapitre a permis de circonscrire la nature et les rôles de l'évaluation des impacts sociaux. Il a également présenté le mécanisme de la participation citoyenne et ses différents niveaux d'engagement. Afin de poursuivre dans cette lignée, le troisième chapitre présente les étapes de l'évaluation des impacts sociaux, en commençant par la mise en œuvre de la participation citoyenne.

---

<sup>7</sup> COMEX : [comexqc.ca/](http://comexqc.ca/)  
CQEK : [www.keqc-cqek.ca/fr/](http://www.keqc-cqek.ca/fr/)



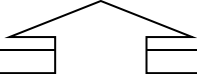


## 4 Étapes de l'évaluation des impacts sociaux

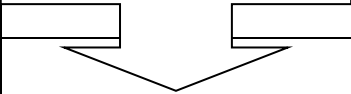

Au cours des dernières années, quelques auteurs et organismes ont élaboré des procédures d'évaluation des impacts sociaux. L'annexe 3 de ce guide présente deux procédures reconnues et relativement similaires, soit celle de l'*Interorganizational Committee on Guidelines and Principles for Social Impact Assessment (SIA)*, et celle de la United States of America (USA) National Environmental Protection Agency. Afin de bien répondre à l'objectif de ce guide, les dix étapes proposées par l'*Interorganizational Committee on Guidelines and Principles for SIA* ont été retenues à titre d'illustration, car elles sont très explicites.

Le tableau 1 présente les cinq étapes de l'évaluation des impacts environnementaux (la PÉEIE) et, en concordance, les dix étapes de la procédure d'évaluation des impacts sociaux, accompagnées des principes généraux qui s'y rattachent. Il est un outil qui permet en un coup d'œil de situer les différentes étapes de l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux, ainsi que les éléments clés nécessaires à la réussite de la procédure. Ce tableau permet aussi de faciliter l'analyse des études d'impacts car, pour chacune des étapes de l'évaluation des impacts sociaux, une série de questions a été élaborée afin de valider si la procédure est respectée et si des éléments ont été omis par le promoteur du projet.

**Tableau 1 Étapes de l'évaluation des impacts sociaux et ses principes généraux**

Étapes de l'évaluation environnementale (PÉEIE)	Étapes de l'évaluation des impacts sociaux	Principes généraux
Cadrage (envoi d'une directive au promoteur et consultation publique sur les enjeux via le Registre des évaluations environnementales)	Élaboration d'un plan pour l'engagement du public	Y a-t-il un ou des mécanismes de participation citoyenne en place?
		Y a-t-il eu une implication des différents acteurs et du public dès l'étape de la planification du projet?
		Quels sont les enjeux du projet? Pour l'évaluation des enjeux : <a href="https://ee.uqar.ca/">https://ee.uqar.ca/</a>
Réalisation de l'étude d'impact (par le promoteur) et analyse de la recevabilité	Description de l'action proposée et de scénarios envisageables	Est-ce que tous les aspects du projet ont été étudiés?
 <p><b>Le MSSS est consulté et implique les DSPublique à cette étape pour donner leur avis sur la recevabilité de l'étude d'impact.</b></p>		Est-ce que des scénarios réalisables ont été pris en compte?
	Description de l'environnement humain et des zones d'influence	Est-ce que l'ensemble des thématiques du profil de la communauté (histoire de la communauté, contexte économique, etc.) a été analysé?
		Les données recueillies sont-elles suffisantes et scientifiquement admissibles?

**Tableau 1 Étapes de l'évaluation des impacts sociaux et ses principes généraux (suite)**

Étapes de l'évaluation environnementale (PÉEIE)	Étapes de l'évaluation des impacts sociaux	Principes généraux
<p>Le MSSS est consulté et implique les DSPublique à cette étape afin d'analyser l'acceptabilité environnementale du projet, sa pertinence, et, le cas échéant, ses conditions d'autorisation.</p> 	Identification des impacts probables	Y a-t-il des impacts qui n'ont pas été identifiés?
		Est-ce que l'ensemble des groupes sociaux a été pris en compte, incluant les groupes les plus vulnérables?
		Est-ce que des mesures ont été prévues pour minimiser ou éliminer les impacts négatifs (ou les compenser) et maximiser les impacts positifs?
		Est-ce qu'un programme de surveillance et de suivi a été proposé?
<p>Mandats du BAPE (participation du public)</p> <p>Analyse environnementale</p>	Évaluation des impacts probables	Est-ce que l'évaluation des impacts a été réalisée pour chaque étape (planification, construction, opération et fermeture) du projet?
		Les méthodes utilisées pour l'évaluation sont-elles adéquates?
	Détermination des réactions probables des parties concernées	Y a-t-il des réactions probables qui n'ont pas été identifiées?
		Est-ce que les aspects culturels, sociaux et psychologiques qui modulent les réactions ont été bien identifiés?
	Évaluation des impacts secondaires et cumulatifs	Y a-t-il des impacts indirects et cumulatifs qui n'ont pas été identifiés?
		Les méthodes utilisées pour l'évaluation sont-elles adéquates?
<p>Les commentaires des DSPublique peuvent être reconduits à cette étape.</p> 	Recommandation de modifications et proposition d'options	Est-ce que les recommandations ou les propositions ont été prises en compte?
		Est-ce que les impacts sociaux des modifications ou options ont été adéquatement évalués?
Recommandation du ministre et décision du gouvernement (Conseil des ministres)		
Surveillance, suivi et contrôle	Atténuation des impacts, actions correctives et amélioration	Est-ce que les mesures d'atténuation ont été réalisées?
		Ont-elles permis de réduire ou d'éviter les impacts négatifs?
	Conception et mise en œuvre d'un programme de surveillance et suivi	Y a-t-il des outils de surveillance et de suivi opérationnels?
		Les mécanismes en place sont-ils efficaces?

Les étapes de l'évaluation des impacts sociaux peuvent être réalisées simultanément avec celles de l'évaluation des impacts environnementaux, car même si elles abordent des thématiques différentes, ces procédures suivent une logique similaire. Voici plus en détail les dix étapes de l'évaluation des impacts sociaux.

## 4.1 Élaboration d'un plan pour l'engagement du public

Favoriser la participation citoyenne est la première action à mener lors de l'évaluation des impacts sociaux. Cette étape est même considérée par certains auteurs comme préalable à l'évaluation des impacts sociaux puisque l'engagement du public devrait être instauré et pris en compte dès le début de la procédure, et perdurer tout au long du projet. Ainsi, il est important de favoriser l'élaboration d'un plan pour garantir le succès à long terme de l'engagement du public. Les étapes suivantes sont des repères pour faciliter l'élaboration d'un plan de participation citoyenne<sup>8</sup> :

- Recenser et inclure tous les groupes pouvant être affectés par un projet de développement et par les impacts (positifs et négatifs) pouvant en découler.
- Déterminer de manière concertée les modalités et les règles de la participation.
- Nommer une équipe responsable de la logistique de la participation.
- Établir les rôles et responsabilités de chacun et cerner leurs attentes et leurs contraintes.
- les éléments inclus et exclus du projet de même que les livrables attendus.
- Prévoir les communications associées au plan, tant entre les participants qu'envers un public plus large.

### EXEMPLE DE MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN POUR L'ENGAGEMENT DU PUBLIC

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) au Québec est un modèle de gouvernance basé sur la participation citoyenne. Pour arriver à cette fin, chaque organisme de bassins versants (OBV) est constitué d'une table de concertation partagée entre différents acteurs et citoyens impliqués dans la zone de gestion. Ce groupe d'individus distincts orchestre ses rencontres selon les modalités régionales. Certaines tables de concertation prennent l'allure d'un conseil d'administration avec l'élection d'un conseil exécutif, et d'autres prennent davantage la forme d'un comité technique rassemblant différentes expertises sans ordre hiérarchique précis. Le rôle et les responsabilités de la table de concertation sont définis et s'inscrivent dans un livrable ultime, qui est le plan directeur de l'eau (PDE). Les orientations et les actions souhaitées par la table de concertation sont également diffusées grâce aux médias ou par l'entremise d'un bulletin d'information, d'une campagne de sensibilisation ou d'une activité.

## 4.2 Description de l'action proposée et de scénarios envisageables

Une fois les mécanismes de participation citoyenne établis, le promoteur peut amorcer la procédure formelle d'évaluation des impacts sociaux en décrivant de manière détaillée les phases de son projet de développement, ainsi que les différents scénarios envisageables. Des cartes géographiques et des modèles informatiques peuvent être utilisés pour permettre de visualiser le projet. Le promoteur doit également décrire dans cette section la nature du projet et les actions susceptibles d'engendrer des impacts sociaux, particulièrement en ce qui concerne la situation géographique, la construction et l'opération du projet. Cet exercice peut mener à l'élaboration de projets alternatifs. Les différents types d'impacts sociaux peuvent être présumés grâce à des mécanismes de participation citoyenne rigoureux et neutres.

<sup>8</sup> Le promoteur d'un projet assujéti à la PÉEIE est invité à consulter le guide suivant afin de connaître les recommandations du MELCC pour la mise en œuvre d'une démarche d'information et de consultation auprès du public ainsi que les renseignements exigés dans le cadre de la PÉEIE relativement à cette démarche : [L'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement : guide à l'intention de l'initiateur de projet.](#)

## 4.3 Description de l'environnement humain et des zones d'influences

Lorsque toutes les phases du projet de développement et les scénarios envisageables sont bien décrits, l'étape suivante consiste à dresser le profil de la communauté d'accueil. Cet exercice vise à recueillir les données appropriées sur l'environnement social passé et actuel de la communauté à l'étude, et d'estimer quel pourrait être l'avenir de cet environnement humain sans le projet de développement. En d'autres mots, cette étape consiste à décrire le temps « zéro » de la communauté. Puisque l'annonce d'un projet de développement peut déjà modifier le climat social d'une communauté, les données recueillies avant cette phase seront les plus neutres. Lors de la réalisation de ce portrait, le promoteur doit avoir en tête les différents types d'impacts sociaux possibles afin de focaliser sur les données utiles à l'évaluation. Par exemple, si le projet de développement prévoit des changements en matière d'emploi, le profil de la communauté doit inclure un portrait détaillé du contexte économique.

Le profil de la communauté doit comporter différents éléments sociaux, culturels, psychologiques, économiques et environnementaux, tels qu'illustrés dans l'encadré.

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

*Exemples de thématiques et d'éléments à identifier dans le profil de la communauté<sup>9</sup>*

#### **Relations avec le milieu (physique et social)**

Les zones ou les lieux à caractère économique, récréatif, esthétique ou symbolique pour certains groupes de la communauté; les rapports de voisinage et les modes de vie; les attitudes autour de l'utilisation des ressources naturelles. La notion de paysage permet d'englober ces dimensions et de les opérationnaliser<sup>10</sup>.

#### **Histoire de la communauté**

Les changements survenus dans la composition de la population; les époques ou les événements importants; les controverses passées ou actuelles concernant la technologie ou l'environnement.

#### **Ressources sociales et politiques**

La capacité des institutions en place; la présence de groupes vulnérables ou potentiellement vulnérables; les liens entre les différents paliers de gouvernement (municipal, régional, provincial, fédéral).

<sup>9</sup> Dans le cadre de la PÉEIE, les promoteurs ne sont pas tenus d'avoir nécessairement toutes les informations présentées dans cet encadré. Ces derniers doivent se référer à la section « Description des composantes du milieu humain » de la [Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement](#). Comme mentionné dans ce document (à la page 9), la description du milieu doit être axée sur les composantes valorisées de l'environnement et elle ne doit contenir que des données nécessaires à la détermination des enjeux et à l'analyse des impacts du projet.

<sup>10</sup> Des outils sont disponibles pour connaître et structurer les dimensions paysagères, et sont notamment recensés sur le site suivant : <https://ee.uqar.ca/>.

### **Culture, attitudes et aspects psychologiques**

L'acceptabilité devant l'intervention proposée; la confiance envers les institutions sociales et politiques; la perception du risque; la capacité d'adaptation; les valeurs en lien ou pouvant être affectées par l'intervention proposée.

### **Contexte économique**

Le nombre de personnes employées par secteur et par type d'entreprise; le salaire moyen et le taux de chômage; les principales activités industrielles et agricoles.

### **Caractéristiques de la population**

Les données démographiques des groupes concernés; la disponibilité des logements, des infrastructures et des services; l'afflux de touristes ou de travailleurs saisonniers.

## **4.4 Identification des impacts probables**

L'identification des impacts probables est l'une des étapes les plus importantes de la procédure d'évaluation des impacts sociaux. Elle consiste à dresser une liste de l'ensemble des impacts sociaux potentiels pouvant découler d'un projet de développement.

Pour arriver à cette fin, le promoteur doit identifier la totalité des groupes touchés ou susceptibles d'être touchés par un projet de développement, et spécifier les impacts sociaux potentiels pour chacun d'entre eux. Il est essentiel d'identifier l'ensemble de la population visée par le projet, sans oublier les groupes les plus vulnérables, car les impacts positifs et négatifs n'ont pas le même effet selon la population concernée.

Le développement d'un mécanisme de participation citoyenne et l'analyse d'études d'impacts de projets similaires sont des moyens à utiliser pour identifier les impacts probables. L'utilisation d'une grille peut également enrichir le travail d'identification. L'annexe 5 de ce guide propose un exemple facile à utiliser que les directions de santé publique peuvent remettre aux promoteurs. Cette grille doit être utilisée dans le cadre d'un mécanisme de participation citoyenne afin d'identifier l'ensemble des impacts sociaux selon les différentes étapes d'un projet de développement.

## **4.5 Évaluation des impacts probables**

L'évaluation des impacts probables consiste à analyser les conséquences sociales possibles des impacts identifiés sur la communauté concernée par le projet de développement.

L'évaluation de chaque impact probable doit tenir compte de la législation actuelle, du point de vue des experts, des connaissances des parties prenantes et des perspectives d'avenir de la communauté visée sans l'avènement du projet de développement. L'évaluation doit également se baser sur des standards de comparaison et sur les limites acceptables qui ne devraient pas être dépassées.

Le résumé des méthodes pouvant être utilisées lors de cette étape est exposé dans le prochain encadré. Idéalement, ces procédés doivent intégrer des mécanismes de participation citoyenne, car les différents acteurs et citoyens concernés sont une source précieuse d'informations. De plus, il est important de mentionner que les informations obtenues grâce à ces méthodes de recherche serviront également aux étapes subséquentes d'évaluation, telles que l'évaluation des impacts secondaires et cumulatifs.

## COMPLÉMENT D'INFORMATION

### *Méthodes utilisées pour évaluer les impacts sociaux*

#### **Consultation d'experts**

Recourir aux connaissances d'experts, tels que des chercheurs, des professionnels, des consultants et des autorités locales.

#### **Élaboration des perspectives d'avenir**

Faire une projection des tendances actuelles, notamment en matière d'emploi et de démographie et dresser le portrait de l'avenir probable de la communauté avec ou sans la réalisation de l'intervention proposée.

#### **Élaboration de scénarios**

Élaborer des scénarios visant à déterminer l'avenir probable de la communauté concernée en tenant compte des différents impacts potentiels et comparer les conséquences positives et négatives possibles pour la communauté.

#### **Réalisation d'études comparatives**

Examiner les réactions passées de la communauté affectée devant différents changements ou examiner les impacts sociaux d'un projet de développement similaire au sein d'une communauté comparable.

## 4.6 Détermination des réactions probables des parties concernées

Une fois l'évaluation des impacts sociaux complétée, la sixième étape consiste à identifier les réactions potentielles des parties concernées par ces impacts. Comme présenté au chapitre 1, ces réactions sont modulées par des critères sociaux et psychologiques tels que les déterminants de la santé, l'acceptabilité sociale et la perception du risque. Les réactions probables de l'ensemble des groupes visés par le projet, incluant les groupes les plus vulnérables, doivent être identifiées et évaluées.

### EXEMPLES DE RÉACTIONS DES PARTIES CONCERNÉES

Dans le cadre du projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes, l'évaluation des impacts probables a engendré une myriade de réactions polarisées. Entre autres, la municipalité de Beaumont a orchestré un référendum, la Ville de Lévis a voté des résolutions au sein de son conseil municipal, et un nouveau partenaire, Gazprom, s'est allié aux trois partenaires originaux. D'autre part, des associations de citoyens ont mis en branle des pétitions, des groupes environnementaux ont organisé des manifestations et des spectacles-bénéfices, et un groupe de résidents limitrophes a déposé une requête en Cour supérieure du Québec. Au final, une enquête du BAPE fut commandée par le ministre de l'Environnement et un nombre record de mémoires (627) fut déposé lors des audiences.

## 4.7 Évaluation des impacts secondaires et cumulatifs

---

Les impacts secondaires (ou indirects) et cumulatifs sont plus complexes à estimer que les impacts directs (voir les définitions au chapitre 1). Toutefois, leur identification est essentielle et leur évaluation doit être considérée lors de la procédure de l'évaluation des impacts sociaux. Les différents outils présentés à l'étape de l'évaluation des impacts probables peuvent être utilisés pour évaluer les impacts indirects et cumulatifs probables.

## 4.8 Recommandation de modifications et proposition d'options

---

À la suite de l'identification et de l'évaluation des impacts probables, de la détermination des réactions probables des parties concernées et de l'évaluation des impacts secondaires et cumulatifs, des modifications au projet de développement peuvent être proposées. Ces recommandations visent la nature du projet et ses actions concrètes. Si elles sont prises en compte, les nouveaux impacts sociaux potentiels doivent faire l'objet d'une évaluation, telle que présentée à la cinquième étape de ce chapitre.

## 4.9 Atténuation des impacts, actions correctives et amélioration

---

Afin de prévenir, d'atténuer ou de compenser les impacts sociaux négatifs d'un projet de développement, un plan d'atténuation des impacts doit être élaboré. Cette étape a pour objectif de réduire ou d'éviter les impacts sociaux négatifs en modifiant ou en rejetant les mesures prévues initialement. Les mesures d'atténuation choisies dépendent de l'importance des impacts (mineure, moyenne, majeure) et de la législation en cours. En dernier recours, des mesures de compensation peuvent également faire partie du plan s'il n'y a aucun autre moyen de prévenir ou d'atténuer les impacts négatifs.

Le plan d'atténuation des impacts peut viser différentes phases d'un projet (planification, construction, opération, fermeture), et doit prévoir un mécanisme de participation citoyenne afin d'assurer des mesures d'atténuation ciblées et cohérentes.

### EXEMPLE DE MESURES D'ATTÉNUATION DES IMPACTS SOCIAUX

La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean souhaite aménager un nouveau lieu d'enfouissement technique (LET) à Hébertville-Station. Dans le cadre de son étude d'impact, le promoteur prévoit plusieurs mesures d'atténuation afin d'adoucir certains impacts sociaux probables (bruit, odeur, aspect visuel, activités récréatives et activité forestière). Ainsi, le promoteur s'engage à réaliser les travaux d'aménagement le jour entre 7 h et 19 h afin de diminuer le bruit généré. En ce qui concerne les mauvaises odeurs, l'élaboration d'un plan d'intervention et la création d'un comité de vigilance avec la communauté sont prévues. Afin de limiter les répercussions visuelles du LET, une bande boisée de 20 mètres sera maintenue autour des installations. Le promoteur s'engage également à discuter avec les représentants des clubs de quads et de motoneiges afin de réaménager certains sentiers. Enfin, l'étude d'impact souligne que les pertes de superficies forestières productives seront atténuées par la récupération du bois de dimension commerciale, le reboisement avec des espèces indigènes et l'aménagement de passages pour limiter la subdivision des propriétés.

## 4.10 Conception et mise en œuvre d'un programme de surveillance et suivi

Une fois les données de l'évaluation des impacts sociaux examinées, il importe de finaliser la démarche en élaborant un outil de surveillance et de suivi. Cette dernière étape est la conception et la mise en œuvre d'un programme de surveillance et suivi, aussi appelé plan de gestion environnementale. L'objectif est de suivre l'évolution du projet de développement et d'éviter l'avènement d'impacts imprévus. Il permet également de vérifier la réalisation des impacts potentiels identifiés et d'examiner, s'il y a lieu, l'application et l'efficacité des mesures d'atténuation proposées. Toutefois, des indications sur les composantes à considérer sont données aux promoteurs dans la directive et les annexes qui leur sont envoyées par le MELCC pour les guider dans la réalisation de leur étude d'impact. Le plan de gestion environnementale peut couvrir les impacts sociaux à partir de l'approbation d'un projet de développement jusqu'à sa finalité, et comme pour les étapes précédentes, l'implication de la communauté concernée est garante de sa réussite.

Voici quelques éléments à ne pas oublier lors de la conception et la mise en œuvre d'un plan de gestion des impacts sociaux :

- Examiner toutes les phases du projet, de la construction jusqu'à la fermeture.
- Promouvoir une implication active et continue de la communauté, des autorités locales et des différents paliers de gouvernement.
- Fournir à toutes les parties concernées un résumé concis de l'évaluation des impacts sociaux, incluant le profil de la communauté, les impacts potentiels et les mesures d'atténuation proposées.
- Considérer les conclusions, les recommandations et les engagements pris par les différentes parties concernées.

Par ailleurs, la mise en place d'un comité de suivi, composé de différents acteurs liés au projet, pourrait être considérée à cette étape-ci, ou même plus tôt au cours de la planification du projet. Au Québec, la mise en place de tels comités se fait généralement sur une base volontaire, excepté pour les promoteurs de projets de développement miniers et d'hydrocarbures<sup>11</sup>. De tels comités peuvent permettre de maintenir la communication entre le promoteur et la communauté du milieu d'accueil, de transmettre de l'information sur l'état d'avancement du projet et sur les enjeux auxquels fait face le promoteur au cours de sa réalisation, et de chercher conjointement des pistes de solutions si des problèmes se présentent.

Ces dix étapes d'évaluation des impacts sociaux permettent de disposer des éléments essentiels pour obtenir une bonne connaissance et une juste compréhension des enjeux sociaux d'un projet de développement. Les promoteurs se prêtent à cette méthodologie d'analyse de plus en plus fréquemment afin d'assurer le succès de leurs interventions. Afin d'encourager l'utilisation de cette procédure, l'annexe 4 de ce document propose un tableau qui résume les objectifs de chacune des dix étapes.

---

<sup>11</sup> Le promoteur d'un projet minier ou d'hydrocarbure doit se référer au guide du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles : [Guide des bonnes pratiques sur les comités de suivi et obligations légales des promoteurs pour des projets miniers et d'hydrocarbures](#). Les bonnes pratiques en matière de mise en place et de fonctionnement d'un comité de suivi qui sont présentées dans la première partie de ce guide sont cependant applicables dans le cadre de n'importe quel type de projet.

Le promoteur d'un projet assujéti à la PÉIE est également invité à consulter le guide du MELCC pour en savoir plus sur les comités de suivi : [L'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement : guide à l'intention de l'initiateur de projet](#).



## 5 Conclusion

L'évaluation des impacts sociaux est un exercice qui se démarque en plusieurs points de l'évaluation des impacts environnementaux. Ses caractéristiques propres permettent d'analyser, de suivre et de gérer les conséquences sociales (prévues et imprévues, bénéfiques et néfastes) d'un projet de développement. Afin de démystifier cette procédure et d'accroître son utilisation, ce guide a présenté les principaux concepts sociaux à considérer dans l'examen des projets de développement, ainsi que les étapes nécessaires pour réaliser une évaluation rigoureuse.

D'entrée de jeu, ce guide s'est attardé sur la définition de différents types d'impacts, ainsi que sur la différence entre les impacts sociaux, psychologiques, environnementaux et sur la santé, ce qui a permis de bien cibler la nature des impacts sociaux. Par la suite, les concepts de qualité de vie et de capital social ont été présentés, car ces variables sont le théâtre des principaux changements sociaux engendrés par un projet de développement. Ainsi, il a été établi que les changements sociaux ne sont pas uniquement la conséquence d'un impact, mais qu'ils sont également modulés par certains facteurs qui caractérisent la communauté visée par le projet. Ces facteurs, qui sont les déterminants de la santé, l'acceptabilité sociale et la perception du risque, ont été décrits et accompagnés d'exemples concrets.

La définition de l'évaluation des impacts sociaux a démontré que cet exercice permet d'anticiper les conséquences pour les individus et les communautés de toute intervention qui modifie la qualité de vie et le capital social, et de proposer des scénarios ou des mesures d'atténuation afin de s'assurer que les bénéfices soient maximisés et que les impacts négatifs soient minimisés. Différents paramètres logistiques, tels que le moment de réalisation de l'évaluation, les techniques d'enquêtes privilégiées et les principales difficultés rencontrées ont complété cette définition. Par la suite, la présentation du mécanisme de la participation citoyenne, accompagnée de différents outils d'application, a permis d'exposer les moyens d'optimiser l'engagement du public, qui représente la première étape de l'évaluation des impacts sociaux et qui doit par la suite accompagner l'ensemble de la procédure.

Afin d'illustrer concrètement l'application de l'évaluation des impacts sociaux, la procédure en dix étapes de l'Interorganizational Committee on Guidelines and Principles for SIA a été présentée en détail. En guise de mise en contexte, une grille a été élaborée afin de visualiser l'ensemble de la procédure, ainsi que les relations qu'elle partage avec les étapes de l'évaluation environnementale. Cette grille contient également des principes généraux sous forme de questions, qui permettent de réviser les éléments clés de l'évaluation des impacts sociaux. Par la suite, chaque étape a été décrite avec sa procédure de mise en œuvre et ses objectifs respectifs.

L'évaluation des impacts sociaux s'avère être une procédure éprouvée et essentielle afin d'assurer le bien-être des communautés concernées par un projet de développement. Le guide vulgarise cette méthode dans l'espoir de faciliter le travail des directions de santé publique, et d'être accessible au plus grand nombre d'utilisateurs. Les projets de développement pourront ainsi être mieux cernés par les intervenants en santé publique, en plus de s'harmoniser davantage avec les besoins des communautés québécoises.



## 6 Références

- African Development Bank. Integrated environmental and social impact assessment guidelines. 2003.
- American Psychiatric Association. DSM-IV-TR Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, 4e édition. Masson, Paris : 2003.
- Anderson LM, Scrimshaw SC, Fullilove MT, Fielding JE, Task Force on Community Preventive Services. The Community Guide's Model for linking the Social Environment to Health. *American Journal of Preventive Medicine* 2003; 24(3S): 12-20.
- André P, Delisle CE, Revéret J-P. L'évaluation des impacts sur l'environnement. Processus, acteurs et pratiques pour un développement durable. 3e éd. Presses Internationales Polytechnique. 2010.
- Association Internationale pour la promotion de la Santé et du Développement durable (S2D)/Centre Collaborateur OMS pour les Villes-Santé francophones. Les Études d'Impact sur la Santé dans les Villes-Santé. 2006.
- Banque mondiale. Dashour Atfeeh Gas Pipeline, Egypt Environmental and Social Impact Assessment. 2011.
- Beauchamp A. Gérer le risque, vaincre la peur. Saint-Laurent : Bellarmin; 1996.
- Beauchamp A. Environnement et consensus social. Montréal : Éditions l'Essentiel; 1997.
- Becker DR, Harris CC, McLaughlin WJ, Nielsen EA. A participatory approach to social impact assessment: the interactive community forum. *Environmental Impact Assessment Review* 2003; 23(3): 367-382.
- Becker HA. Social impact assessment. *European Journal of Operational Research* 2001; 128(2): 311-321.
- Boini S, Guillemain F. La qualité de vie : Concepts et mesure. dans : Briançon S, Kessler M, editors. Qualité de vie et maladies rénales chroniques. Satisfaction des soins et autres PROs. Montrouge, France : John Libbey Eurotext; 2007; 22-45.
- Borraz O, Salomon D. Reconfiguration des systèmes d'acteurs et construction de l'acceptabilité sociale : le cas des épandages de boues d'épuration urbaine. Dans : Gilbert C, Risques collectifs et situations de crise. Apports de la recherche en sciences humaines et sociales. L'Harmattan éd. Paris : 2002;145-160.
- Bourdieu P. Le capital social. *Actes de la recherche en sciences sociales* 1980; 31:2 -3.
- Boyer R, Villa J. Faisabilité d'un suivi des impacts psychosociaux des aléas climatiques. 2011. Institut national de santé publique du Québec.
- Breeze C, Hall R. Health Impact Assessment in government policy-making: Developments in Wales. A case study. 2002. World Health Organization. Policy Learning Curve Series Number 6.
- Brennan RLK, Baker EA, Metzler M. Promoting health equity: A resource to help communities address social determinants of health. Department of Health and Human Services, editor. 2008. Atlanta, Centres for Disease Control and Prevention.

- Briggs DJ. A framework for integrated environmental health impact assessment of systematic risks. *Environmental Health* 2008; 7(61).
- Bright AD, Cordell HK, Hoover AP, Tarrant MA. A human dimensions framework: Guidelines for conducting social assessments. General Technical Report SRS-65. 2003. Unites states Department od Agriculture, Forest Service.
- Burdge RJ, Robertson RA. Social impact assessment and the public involvement process. *Environmental Impact Assessment Review* 1990; 10(1-2): 81-90.
- Burdge RJ, Vanclay F. Social Impact Assessment: A contribution to the state of the art series. *Impact Assessment* 1995; 14:59 -86.
- Burdge RJ. A community guide to social impact assessment. 3rd Edition. 2004. Wisconsin, USA, Social Ecology Press.
- Butterfoss FD. Process evaluation for community participation. *Annual Review of Public Health* 2006; 27:323 -340.
- Castiglione D, van Deth J W, Wolleb G. *The Handbook of Social Capital*. New York: Oxford University Press; 2008.
- Cement Sustainability Initiative. Environmental and social impact assessment (ESIA) guidelines. 2005. World Business Council for Sustainable Development.
- Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé. Intégration des déterminants sociaux de la santé et de l'égalité face à la santé dans les pratiques de santé publique au Canada : analyse du contexte en 2010. 2011.
- Centre for Good Governance. A comprehensive guide for social impact assessment. 2006.
- Centres de collaboration nationale en santé publique. Fiche de renseignements sur les déterminants sociaux de la santé. 2008.
- Chouinard O, Baztan J, Vanderlinden J-P. Zones côtières et changement climatique. Le défi de la gestion intégrée. Presses de l'Université du Québec. Québec : 2011.
- Commissaire à la santé et au bien-être. L'importance du débat public et les conditions qui y sont propices. Un guide du Commissaire à la santé et au bien-être. 2012. Gouvernement du Québec.
- Consortium ProVention Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Évaluation d'impact social. Outils d'intégration de la réduction des risques de catastrophes. 2007. Note d'orientation 11.
- Coppieters Y, Parent F, Lagasse R, Piette D. Évaluation des risques, une approche pluridisciplinaire en santé publique. *Environnement, risques et santé* 2004; 3(1) : 45-52.
- Cordova TL. Community-based research and participatory change: A strategic, multi-method community impact assessment. *Journal of Community Practice* 2011; 19(1): 29-47.
- Cutter S. *Living with risk: the geography of technological hazards*. London: Edward Arnold; 1993.
- De Coninck P, Séguin M. La consultation par consensus informé. Quand citoyens et experts participent ensemble à éclairer les décideurs. Guide de bonnes pratiques. Éditions du RÉFIPS, Montréal : 2008.

- Direction de la santé publique de Lanaudière. Le plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la santé publique. 2003. Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de Lanaudière.
- Dodeler V, Tarquino C. Impacts psychologiques des risques d'affaissements miniers. Anxiété, perception de l'environnement et accès à l'information. *Annales des mines* 2004;45-50.
- Dore, J., Robinson, J. and Smith, M. (Eds). 2010. *Negotiate – Reaching agreements over water*. Gland, Switzerland: IUCN.
- Dufresne N. Le capital social. *Bibliographie sélective*. 82. 2001. Québec, Bibliothèque de l'Assemblée Nationale. Bibliographie.
- Edward E. *The International Handbook of Social Impact Assessment. Conceptual and Methodological Advances*. éd. Northampton, Massachusetts: 2003.
- ENSP. Le professionnel de santé publique face à la perception des populations du risque sanitaire lié à l'environnement. *Module interprofessionnel de santé publique – Groupe no 32*. 2007.
- Fassin D. Le capital social, de la sociologie à l'épidémiologie : analyse critique d'une migration transdisciplinaire. *Revue d'épidémiologie et de santé publique* 2003; 51(4) : 403-413.
- Fayers PM, Machin D. *Quality of life. Assessment, analysis and interpretation*. Ontario, Canada : 2000.
- Fenton M. *Guidebook of social Impact Assessment*. 2005. Townsville, QLD, comprehensive Coastal Assessment (CAA).
- Feurty É, Dufour D, Vaillancourt M et coll. *Énergie éolienne et acceptabilité sociale. Guide à l'intention des élus municipaux du Québec*. 2008. Université du Québec à Rimouski (UQAR).
- Fortin M-J, Fournis Y et R Beaudry. *Acceptabilité sociale, énergies et territoires : De quelques exigences fortes pour l'action publique. Mémoire soumis à la Commission sur les enjeux énergétiques* : 2013. Université du Québec à Rimouski (UQAR).
- Fortin M-J, Fournis Y. *L'acceptabilité sociale de projets énergétiques au Québec : la difficile construction par l'action publique* : 2011. Colloque « Terre et Environnement : des représentations à l'action.
- Franke S. *La mesure du capital social : Document de référence pour la recherche, l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques. Projet de recherche sur les politiques*, 2005. Gouvernement du Canada.
- Freudenburg WR. *Social impact assessment. Annual Review of Sociology* 1986; 12:451 -478.
- Frey BS, Luechinger S, Stutzer A. *The life satisfaction approach to environmental valuation. Annual Review of Resource Economics* 2010;(2): 139-160.
- Gagnon C, Hirsch P, Howitt R. *Can SIA empower communities? Environmental Impact Assessment Review* 1993; 13:229 -253.
- Gagnon C. *Methodology of social impact follow-up modelling*. In: Koroleva NE, Rasmussen RO, editors. *Social and Environmental Impact in North*. Dordrecht: Kluwer academic publishers; 2003.

- Gaspar de Carvalho R, Mata A, Palma-Oliveira JM, Antunes D, Moreira S, Marques S. Do the evolution!: Psychosocial impact studies methodology. In: Tony Craig, editor. Crossing boundaries - The value of interdisciplinary research. Aberdeen: The Robert Gordon University; 2003;196-205.
- Gauthier B. Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données. Presse de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 2004.
- Gosselin P. Le Suroît, les changements climatiques et la santé. Réflexion sur l'acceptabilité du projet de centrale thermique du Suroît dans une optique de santé publique. 2004. Québec, Institut national de Santé publique du Québec.
- Grattan LM, Roberts S, Mahan Jr. WT, McLaughlin PK, Otwell WS. The early psychological impacts of the Deepwater Horizon Oil Spill on Florida and Allabama communities. Environmental Health Perspectives 2011; 119(6): 838-843.
- Grawitz M. Lexique des sciences sociales. 2004. Paris, Éditions Dalloz.
- Guest G. Globalization, health, and the environment: an integrated perspective. Lanham, Toronto: AltaMira Press; 2005.
- Hamel G. L'évaluation des impacts sur la santé : synthèse des connaissances et orientations pour l'action. 2004. Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction du programme de santé publique.
- Howard J, Jacquemain M. Capital social et dynamique régionale. Éditions De Boeck Université éd. Bruxelles : 2006.
- Hydro-Québec. Démarche d'évaluation de la perception des risques et des impacts psychosociaux. 2003. Hydro-Québec.
- Hydro-Québec. Projet de modification des installations de stockage de déchets radioactifs et réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2. Mise à jour de l'état de référence de la perception des risques et des impacts psychosociaux. 2007. Hydro-Québec.
- INERIS. Guide pour la conduite d'une étude de zone. Impact des activités humaines sur les milieux et la santé. 2011.
- INSPQ. Cadre de référence en gestion des risques pour la santé dans le réseau québécois de la santé publique. 2003. INSPQ.
- International Association of Impact Assessment. EIA Training Resource Manual. Acronyms and Glossary. 2002; 555-561.
- International Association of Impact Assessment. Social Impact Assessment. International Principles. Spacial Publication Series No. 2. 2003. International Association of Impact Assessment.
- International Association of Impact Assessment. Health Impact Assessment. International Best Practice Principles. 2006. Special Publication Series no 5.
- Interorganizational Committee on Guidelines and Principles for Social Impact Assessment. Guidelines and principles for social impact assessment. Environmental Impact Assessment Review 1995; 15(1): 11-43.

- IPIECA. A guide to Social Impact Assessment in the Oil and Gas Industry. 2004. London, United Kingdom.
- Joffe H. Risk and 'the Other'. Cambridge: 1999.
- Kawachi I, Subramanian SV, Kim D. Social Capital and Health. A decade of progress and beyond. In: Kawachi I, Subramanian SV, Kim D, editors. Social Capital and Health. New York: Springer; 2008;1-26.
- Lang AJ, Stein MB. An abbreviated PTSD checklist for use as a screening instrument in primary care. Behaviour Research and Therapy 2005; 43(5): 585-594.
- Lee K, Lock K, Ingram A. Nuffield trust global programme on health, foreign policy and security. The role of health impact assessment. 2006. The Nuffield Trust.
- Leiss W. In the chamber of risks: understanding risk controversies. Montreal & Kingston: McGill-Queen's University Press; 2001.
- Lemay S. Mesure de l'acceptabilité sociale de deux techniques d'épandage de lisier de porc combinées à une séance d'information. Colloque en agroenvironnement. Le respect de l'environnement : tout simplement essentiel! 2008.
- Leplège A, Coste J. Mesure de la santé perceptuelle et de la qualité de vie : méthodes et applications. De Boeck Secundair; 2002.
- Lévesque M, White D. Le concept de capital social et ses usages. Lien social et politique 1999;(41): 23-33.
- Mayer R et coll. Méthodes de recherche en intervention sociale. Gaëtan Morin Éditeur Itée. Boucherville, 2000.
- McCally M. Life support: the environment and human health. Cambridge: MIT Press; 2002.
- Mendell A. Quatre types d'évaluation d'impact utilisés au Canada. 2010. Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé.
- Mignone J. Mesurer le capital social : Un guide pour les collectivités des Premières nations. 2003. Ottawa, Institut canadien d'information sur la santé.
- Mikkonen J, Raphael D. Déterminants sociaux de la santé : les réalités canadiennes. 2011. Toronto, École de gestion et de politique de la santé de l'Université de York.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Surveillance. <http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?surveillance>. 2011.
- MSSS. Principes directeurs d'évaluation du risque toxicologique pour la santé humaine de nature environnementale. 2002. Gouvernement du Québec.
- MSSS. Lignes directrices pour la réalisation des évaluations du risque toxicologique pour la santé humaine dans le cadre de la procédure d'évaluation et de l'examen des impacts sur l'environnement et de l'examen des projets de réhabilitation de terrains contaminés. 2002. Gouvernement du Québec.
- MSSS. Évaluation d'impact sur la santé lors de l'élaboration des projets de loi et de règlement au Québec. Guide pratique. Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2006.

- MSSS. Cadre conceptuel de la santé et de ses déterminants, Résultat d'une réflexion commune. Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2010.
- Mouw T. Estimating the causal effect of social capital: A review of recent research. *Annual Review of Sociology* 2006;(32): 79-102.
- National MWIA Collaborative. Mental Well-being Impact Assessment. A toolkit for well-being. 2011. England.
- Nexus Santé et Alliance pour la prévention des maladies chroniques de l'Ontario. Prêts pour l'action : Les déterminants sociaux de la santé. 2008. Toronto.
- Nicolas S. La santé des francophones : Un regard sur ce qui détermine la santé des individus et des communautés, PCS-Forum, 19 novembre 2005.
- OCDE. Du bien-être des nations : le rôle du capital humain et social. Résumé. 2001.
- Organisation mondiale de la Santé (OMS). Rapport sur la Santé dans le Monde 2002 — Réduire les risques et promouvoir une vie saine. Organisation mondiale de la Santé, 2002.
- OMS. Déterminants sociaux de la santé. [www.who.int/social\\_determinants/fr/](http://www.who.int/social_determinants/fr/). 2011.
- Oudry A, Hermand D. Qualité de vie urbaine : Conceptualisation et évaluation. Dans : Bonardi C, Girandola F, Roussiau N, Soubiale n, editors. *Psychologie sociale et appliquée. Environnement, santé, qualité de vie*. Paris : Press Éditions; 2002;201-216.
- Paranjothy S, Gallacher J, Amlot R et al. Psychosocial impact of the summer 2007 floods in England. *BMC Public Health* 2011; 11(145).
- Pidgeon N, Kasperon RE, Slovic P. *The social amplification of risk*. Cambridge: Cambridge University Press; 2003.
- Portes A. Social Capital: Its origins and applications in modern sociology. *Annual Review of Sociology* 1998; 24:1 -24.
- Queensland Government. Social Impact Assessment. Guideline to preparing a social impact management plan. Department of Infrastructure and Planning, editor. 2010. Queensland Government.
- Queensland Government. Social Impact Assessment. Fact sheet. Department of Infrastructure and Planning, editor. 2011. Queensland Government.
- Rejeski, W J, Mihalko, S L. Physical activity and quality of life in older adults. *Journals of Gerontology, Series A: Biological Sciences and Medical Sciences*, 56, 23-35.
- Richards M, Panfil SN. Manual for social impact assessment of land-based carbon projects: Part I - Core guidance for project proponents. Version 1.0. 2010. Washington DC, Forest Trends, Climate, Community & Biodiversity Alliance, Rainforest Alliance and Faune & Flora International.
- Rietbergen-McCracken J, Narayan D. *Participation and Social Assessment: Tools and Techniques*. 1998. Washington DC, The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank.
- Robert Wood Johnson Foundation. Issues brief series: exploring the social determinants of health. Health impact assessment. 2011.



- Rogerson RJ. Environmental and health-related quality of life: Conceptual and methodological similarities. *Social Science & Medicine* 1995; 41(10): 1373-1382.
- Santé Canada, « Santé et environnement : Voies critiques », *Bulletin de recherche sur les politiques de santé*, no 4, octobre 2002.
- Schuessler GA. Quality of life research and sociology. *Annual Review of Sociology* 1985; 11:129 - 149.
- Setbon M. Risques, sécurité sanitaire et processus de décision. Paris : Elsevier; 2004.
- South Cambridgeshire District Council. Local Development Framework. Health Impact Assessment. Supplementary Planning Document. 2011. South Cambridgeshire District Council.
- Spitzer RL, Kroenke K, Williams JBW, Löwe B. A brief measure for assessing generalized anxiety disorder. *Archives of internal medicine* 2006; 166(10): 1092-1097.
- St-Pierre L. Implantation de l'ÉIS au Canada : Le projet pilote ÉIS en Montérégie, Québec. Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé, 2011. Institut national de santé publique du Québec.
- Swedish National Institute of Public Health. A guide to health impact assessments. Focusing on social and environmental sustainability. 2005. Swedish National Institute of Public Health.
- Taylor L, Quigley R. Health impact assessment. A review of reviews. 2002. United Kingdom, Health Development Agency.
- The Edinburgh Partnership. Developing social impact assessments. [http://edinburghcompact.org.uk/documents/EdinburghPartnershipBoard\\_16June2011\\_Social\\_Impact\\_Assessments.pdf](http://edinburghcompact.org.uk/documents/EdinburghPartnershipBoard_16June2011_Social_Impact_Assessments.pdf). 2011.
- The Interorganizational Committee on Principles and Guidelines for Social Assessment. Guidelines and principles for social impact assessment. *Environmental Impact Assessment Review* 1995; 15:11 -43.
- The Interorganizational Committee on Principles and Guidelines for Social Assessment. US principles and Guidelines. Principles and guidelines for social impact assessment in the USA. *Impact Assessment and Project Appraisal* 2003; 21(3): 231-250.
- The World Bank. What is Social Capital. <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTSOCIALDEVELOPMENT/EXTTSOCIALCAPITAL/0,contentMDK:20185164~menuPK:418217~pagePK:148956~piPK:216618~theSitePK:401015,00.html>. 2011. 6-22-0110
- The World Health Organization Quality of Life assessment (WHOQOL). Position paper from the World Health Organization. *Social Science and Medicine* 1995; 41(10): 1403-1409.
- UNICEF East Asia and Pacific Office and Regional Emergency Psychosocial Support Network. Handbook of psychosocial assessment for children and communities in emergencies. 2005.
- United Nations Environment Programme (UNEP). Environmental Impact Assessment Training Resource Manual, Second edition. Topic 13: Social Impact Assessment. 2002.

- van Kemenada S. Le capital social comme déterminant de la santé. Comment le définir? Direction générale de la santé de la population et de la santé publique, 2003. Ottawa, Santé Canada.
- van Kemenada S, Fréchette L, Legrand N. Participation significative des communautés Dans le cadre des processus de consultation sur des projets à grande échelle. Cahier de L'ARUC-ISDC, Série Recherches 2007;(9).
- Vanclay F. Social Impact Assessment. Contributing Paper to the Woeld Commission on Dams. 1999. Thematic Review V.2: Environmental and Social Assessment for large dams.
- Vanclay F. Conceptualising social impacts. Environmental Impact Assessment Review 2002; 22(3): 183-211.
- Vanclay F. SIA Principles. International Principles for Social Impact Assessment. Impact Assessment and Project Appraisal 2003; 21(1): 5-11.
- Vanclay F. Principles for social impact assessment: A critical comparison between the international and US documents. Environmental Impact Assessment Review 2006; 26(1): 3-14.
- Varela Put G, den Broeder L, Penris M, Roscam Abbing EW. Experience with HIA at national policy level in the Netherlands. A case study. 2001. World Health Organization. Policy Learning Curve Series Number 4.
- WHO. Health, Hazards and Public Debate: Lessons for risk communication from the BSE/CJS saga. Carlos Dora; 2006.
- Wilkinson R, Marmot M. Les déterminants sociaux de la santé : les faits. Deuxième édition. 2004. Organisation mondiale de la Santé. Copenhague.
- Woolcock M. The rise and routinization of social capital, 1998-2008. Annual Review of Political Science 2010;(13): 469-487.
- Zaccà E, Missa JN. Le principe de précaution : significations et conséquences. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles; 2000.

## **Annexe 1**

**Description des déterminants de la santé  
(tiré et adapté de MSSS, 2010 et Santé Canada, 2003)**



### **Revenu et statut social**

Le statut social s'améliore chaque fois qu'un échelon est franchi sur le plan du revenu ou de la hiérarchie sociale. Un niveau de revenu plus élevé influence les conditions de vie, comme un logement sécuritaire et la capacité d'acheter de la nourriture adéquate et en quantité suffisante.

### **Réseaux de soutien social**

Le soutien des familles, des amis et des membres de la communauté est associé à une meilleure santé. Les effets sur la santé d'une relation de soutien sont aussi importants que les facteurs de risque comme le tabagisme, l'absence d'activité physique, l'obésité ou une tension artérielle élevée.

### **Éducation**

L'état de santé s'améliore lorsque le niveau de scolarité est plus élevé. Un bon niveau de scolarité accroît les chances de revenu et de sécurité d'emploi et donne aux gens le sentiment qu'ils contrôlent leur vie.

### **Emploi et conditions de travail**

Le chômage, le sous-emploi ou un emploi stressant sont associés à une santé médiocre. Les individus qui ont un meilleur contrôle sur leur emploi et qui vivent moins de stress au travail ont une meilleure santé.

### **Environnement social**

Les valeurs et les règles d'une société ont des conséquences sur la santé et le bien-être des individus et des populations. La stabilité sur le plan social, l'acceptation de la diversité, la sécurité, les bonnes relations et une cohésion entre les groupes communautaires sont les éléments d'une société solidaire qui réduisent ou enrayent bien des risques pour la santé des citoyens.

### **Environnement physique**

Les facteurs physiques de l'environnement naturel (p. ex. la qualité de l'air et de l'eau) sont des facteurs clés qui ont des conséquences sur la santé. Les facteurs liés au milieu bâti comme le logement, la sécurité en milieu de travail, l'organisation de la communauté et la conception des voies de circulation ont aussi des conséquences importantes sur la santé.

### **Habitudes de santé personnelles et habiletés d'adaptation**

Un environnement social qui favorise et soutient des choix et des styles de vie positifs pour la santé, ainsi que des connaissances, des comportements et des habiletés d'adaptation pour mener une vie en bonne santé sont des facteurs déterminants pour la santé.

### **Développement sain de l'enfant**

Les expériences au cours de la période prénatale et de la petite enfance, le bien-être, les habiletés d'adaptation et l'acquisition de compétences ont un effet déterminant sur la santé.

### **Culture**

La culture et l'origine ethnique proviennent autant des antécédents personnels que des facteurs plus larges liés à la conjoncture sociale, politique, géographique et économique. Sur le plan multiculturel, les problèmes de santé démontrent la nécessité de tenir compte de l'interaction des facteurs physiques, mentaux, spirituels, sociaux et économiques simultanément.

## **Sexe**

Le sexe fait référence aux différents rôles, traits de personnalité, attitudes, comportements, valeurs, pouvoirs et influences que la société attribue à chacun des deux genres. Pour chaque sexe, il y a des problèmes de santé et des réponses spécifiques.

## **Services de santé et services sociaux**

Les services de santé, en particulier ceux qui assurent le maintien et la promotion de la santé, qui préviennent la maladie et redonnent la santé aux gens, contribuent grandement à la santé de la population.

## **Biologie et génétique**

Les fondements biologiques et organiques du corps humain sont à la base des déterminants de la santé. Les prédispositions sur le plan biologique et génétique influencent la manière dont les individus sont atteints par une maladie ou par des problèmes de santé en particulier.

## **Annexe 2**

### **Grille d'évaluation des facteurs qui influencent la perception du risque**





Comment utiliser la grille? La grille d'évaluation des facteurs qui influencent la perception du risque permet de mesurer si, dans le contexte du projet de développement à l'étude, certains facteurs augmentent (↑), diminuent (↓) ou n'influencent pas (-) la perception qu'il y ait un risque. Cette grille peut être utilisée par les directions de santé publique afin de bien cerner le contexte du projet et les impacts probables au sein d'une population définie.

L'utilisation d'un mécanisme de participation citoyenne doit être privilégiée afin de pouvoir cerner les véritables enjeux du projet de développement.

Catégories	Sous-catégories	Exemples de facteurs*	Évaluation
			↑, ↓, -
Facteurs individuels	Émotifs	▪ Confiance envers les experts	
		▪ Sympathie envers la source du risque ou la technologie	
		▪ Anxiété	
		▪ Prudence	
		▪ Curiosité	
	Caractéristiques personnelles	▪ Proximité du risque	
		▪ Compréhension des technologies	
		▪ Familiarité avec la situation	
		▪ Pouvoir personnel face au risque	
		▪ État de santé	
	Sociodémographiques	▪ Âge	
		▪ Genre	
		▪ Niveau de scolarité	
		▪ Lieu de résidence	
		▪ Origine socioculturelle	
Coûts et avantages perçus	▪ Bénéfice personnel		
	▪ Effet nocif redouté		
	▪ Degré de tolérance face au risque		
Facteurs socioculturels	Milieu culturel	▪ Déterminismes régionaux	
		▪ Valeurs collectives	
		▪ Représentations sociales et culturelles	
		▪ Groupes religieux	
	Aménagement du territoire	▪ Proximité d'usines	
		▪ Proximité de sites récréatifs	
	Milieu social	▪ Classe sociale	
		▪ Milieu socioéconomique	
		▪ Infrastructures communautaires	
		▪ Taux d'emploi	

Catégories	Sous-catégories	Exemples de facteurs*	Évaluation
Facteurs externes	Filière du projet	▪ Capacité institutionnelle	
		▪ Média	
		▪ Niveau de complexité du cadre légal	
		▪ Niveau de coordination intergouvernementale	
	Processus décisionnel	▪ Collaboration entre promoteurs et décideurs locaux	
		▪ Consultations publiques	
		▪ Rôle des autorités locales	
	Aspects matériels	▪ Changement au niveau du paysage	
		▪ Choix du lieu	
		▪ Impacts sur les écosystèmes	
▪ Nuisance en phase de construction			

\* Les exemples de facteurs mentionnés dans cette grille sont à titre d'illustration seulement, afin de donner des pistes thématiques aux directions de santé publique.

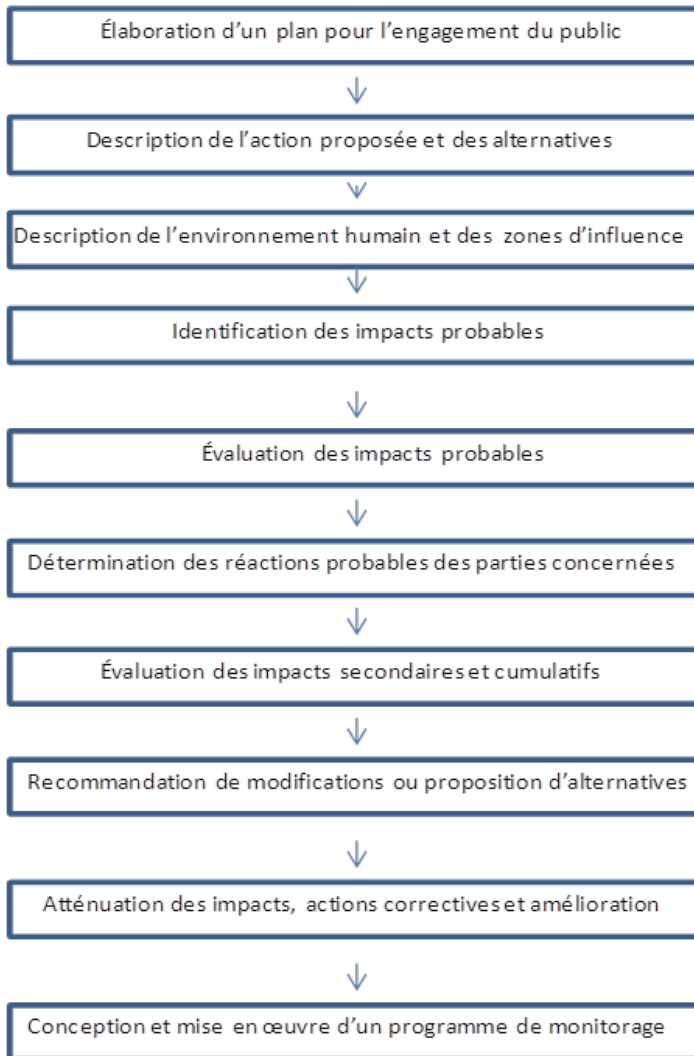
## **Annexe 3**

### **Étapes du processus d'évaluation des impacts sociaux (tiré de Fenton, 2005)**

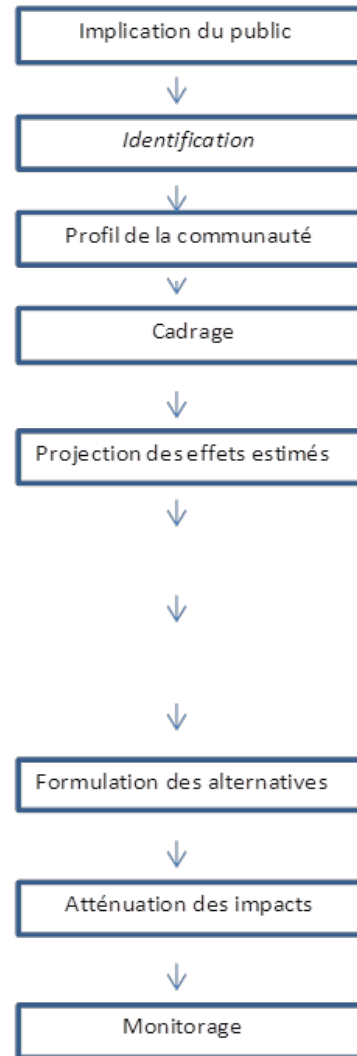


## Étapes du processus d'évaluation des impacts sociaux

Étapes identifiées par le Interorganizational  
Committee on Guidelines and Principles for SIA



Étapes identifiées par le USA National  
Environmental Protection Agency



Source: Fenton 2005



## **Annexe 4**

### **Objectifs du processus d'évaluation des impacts sociaux**





Étapes		Objectifs
1	Élaboration d'un plan pour l'engagement du public	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser la participation citoyenne.</li> <li>▪ Assurer l'engagement du public tout au long du projet.</li> </ul>
2	Description de l'action proposée et des scénarios envisageables	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Décrire de manière détaillée les phases du projet et les différents scénarios envisageables.</li> <li>▪ Décrire les actions susceptibles d'engendrer des impacts sociaux.</li> </ul>
3	Description de l'environnement humain et des zones d'influences	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recueillir les données appropriées sur l'environnement social passé et actuel de la communauté, et estimer l'avenir de cet environnement humain sans le projet de développement.</li> <li>▪ Cerner les différents types d'impacts sociaux possibles afin de focaliser sur les données utiles à l'évaluation.</li> </ul>
4	Identification des impacts probables	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dresser une liste de l'ensemble des impacts sociaux potentiels pouvant découler du projet.</li> <li>▪ Identifier la totalité des groupes touchés ou susceptibles d'être touchés par le projet.</li> </ul>
5	Évaluation des impacts probables	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyser les conséquences sociales possibles des impacts identifiés sur la communauté concernée par le projet.</li> <li>▪ Utiliser des méthodes d'évaluation (consultation d'experts, élaboration des perspectives d'avenir, élaboration de scénarios, réalisation d'études comparatives, etc.) en intégrant des mécanismes de participation citoyenne.</li> </ul>
6	Détermination des réactions probables des parties concernées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier et évaluer les réactions probables de l'ensemble des groupes visés par le projet, qui sont modulées par des critères sociaux et psychologiques comme les déterminants de la santé, l'acceptabilité sociale et la perception du risque.</li> </ul>
7	Évaluation des impacts secondaires et cumulatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyser les conséquences sociales possibles des impacts indirects et cumulatifs sur la communauté concernée par le projet.</li> <li>▪ Utiliser des outils similaires à l'étape de l'évaluation des impacts probables (étape 5).</li> </ul>
8	Recommandation de modifications et proposition d'options	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'il y a lieu, apporter des modifications au projet à la lumière des résultats de l'identification et de l'évaluation des impacts.</li> <li>▪ Évaluer les nouveaux impacts sociaux potentiels, tel que présenté à l'étape 5.</li> </ul>
9	Atténuation des impacts, actions correctives et amélioration	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Élaborer un plan d'atténuation des impacts.</li> <li>▪ Prévenir, atténuer ou compenser les impacts sociaux négatifs à toutes les phases du projet.</li> <li>▪ Prévoir un mécanisme de participation citoyenne.</li> </ul>
10	Conception et mise en œuvre d'un programme de surveillance et suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivre l'évolution du projet de développement et éviter l'avènement d'impacts imprévus.</li> <li>▪ Vérifier la réalisation des impacts potentiels identifiés et examiner (s'il y a lieu) l'application et l'efficacité des mesures d'atténuation proposées.</li> <li>▪ Couvrir les impacts sociaux tout au long du projet.</li> <li>▪ Prévoir un mécanisme de participation citoyenne (peut prendre la forme d'un comité de suivi).</li> </ul>



## **Annexe 5**

**Grille d'identification par le promoteur des impacts sociaux selon les étapes d'un projet de développement  
(Adapté de The Interorganizational Committee, 2003)**



Comment utiliser la grille? La grille d'identification des impacts sociaux par le promoteur selon les étapes d'un projet de développement permet de nommer les impacts sociaux d'un projet et de déterminer si leur effet est positif (↑), négatif (↓) ou nul (-).

D'entrée de jeu, il est recommandé au promoteur de consulter la documentation existante spécifique au type de projet, car certains impacts sociaux peuvent se reproduire dans des contextes similaires. La *Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement* et ses annexes, élaborées par le MELCC, indiquent également certains paramètres sociaux à considérer lors de l'évaluation des impacts sociaux. Ces documents sont accessibles sur le site Internet du MELCC : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/publicat.htm#directive>.

Par la suite, il est essentiel que le promoteur mette en place des mécanismes de participation citoyenne afin de pouvoir identifier les paramètres sociaux à évaluer. Certains paramètres se retrouvent déjà dans la grille, mais ils sont à titre indicatif seulement. Organiser des groupes de discussion avec les acteurs clés pour déterminer les paramètres et l'ampleur du changement est un exemple d'action à entreprendre.

<b>Paramètres sociaux à évaluer*</b>	<b>Planification</b> (↑, ↓, -)	<b>Construction</b> (↑, ↓, -)	<b>Opération</b> (↑, ↓, -)	<b>Fermeture</b> (↑, ↓, -)
<b>Caractéristiques de la population</b>				
Changement démographique				
Distribution ethnique				
Délocalisation de résidents				
Arrivée/départ de travailleurs étrangers				
Résidents saisonniers				
(À compléter)				
(À compléter)				
(À compléter)				
<b>Structure de la communauté et des institutions</b>				
Associations de citoyens				
Taille et structure de la municipalité				
Expérience historique avec le type de projet				
Caractéristiques au niveau de l'emploi				
Équité salariale des groupes minoritaires				
Diversité commerciale et industrielle				
Type de zonage				
(À compléter)				
(À compléter)				
(À compléter)				

<b>Paramètres sociaux à évaluer*</b>	<b>Planification (↑, ↓, -)</b>	<b>Construction (↑, ↓, -)</b>	<b>Opération (↑, ↓, -)</b>	<b>Fermeture (↑, ↓, -)</b>
<b>Ressources politiques et sociales</b>				
Répartition du pouvoir et des autorités				
Identification des revendicateurs				
Résidents en faveur/contre le projet				
Capacité d'influence des autorités				
<i>(À compléter)</i>				
<i>(À compléter)</i>				
<i>(À compléter)</i>				
<b>Changements familiaux et individuels</b>				
Perception du risque à la santé et à la sécurité				
Confiance envers la politique et les institutions sociales				
Attitude envers le projet				
Modification du contexte communautaire				
Augmentation des possibilités de relations sociales				
Nuisances				
<i>(À compléter)</i>				
<i>(À compléter)</i>				
<i>(À compléter)</i>				
<b>Ressources locales</b>				
Changement au niveau des infrastructures				
Accès aux infrastructures				
Groupes autochtones				
Utilisation du territoire				
Ressources archéologiques				
Accès aux biens et services				
Accès aux services de santé				
<i>(À compléter)</i>				
<i>(À compléter)</i>				
<i>(À compléter)</i>				

\* Les paramètres sociaux mentionnés dans cette grille sont à titre d'illustration seulement, afin de donner des pistes thématiques au promoteur.



[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)